De télécom à techno

NOTICE ANNUELLE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

7 MARS 2024

BCE

Dans la présente notice annuelle, les expressions *nous*, *notre/nos*, *la société* et *BCE* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique ou section des rapports de gestion des exercices 2021, 2022 et 2023 de BCE (rapport de gestion 2021 de BCE, rapport de gestion 2022 de BCE et rapport de gestion 2023 de BCE, respectivement) et toute rubrique ou section des états financiers consolidés 2023 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi dans les présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2021 de BCE, le rapport de gestion 2022 de BCE, le rapport de gestion 2023 de BCE et les états financiers consolidés 2023 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à **sedarplus.ca**) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à **sec.gov**). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à **BCE.ca**.

Sauf indication contraire dans les présentes, les documents et autres informations présentés sur le site Web de BCE ou tout autre site mentionné sur le site Web de BCE ou encore dans la présente notice annuelle ne font pas partie de la présente notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes. Plus précisément, mais sans s'y limiter, le rapport annuel intégré de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (rapport annuel intégré 2023 de BCE) et le rapport d'action sur le climat de BCE ne font pas partie de cette notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 7 mars 2024, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

Les marques de commerce citées dans la présente notice annuelle, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. La présente notice annuelle comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans la présente notice annuelle pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.

© BCE Inc., 2024. Tous droits réservés.

Table des matières

		Notice annuelle	Rubriques ou sections du rapport de gestion et des états financiers intégrées par renvoi (renvoi aux pages du rapport financier annuel 2023 de BCE, sauf indication contraire)
1	**Mise en garde concernant les déclarations prospectives**	2	33 et 34; 41 et 42; 64; 69; 92 à 104
2	**Structure de la société**	4	
2.1	Constitution en société et siège social	4	
2.2	Filiales	4	
3	**Description de nos activités**	5	
3.1	Sommaire général	5	15 à 18; 49; 57; 63; 68 et 69; 86
3.2	Impératifs stratégiques	6	35 à 39
3.3	Notre transformation d'entreprise de télécommunications à entreprise de technologie	6	
3.4	Avantages concurrentiels	7	37
3.5	Commercialisation et canaux de distribution	13	
3.6	Réseaux	15	
3.7	Personnel	18	
3.8	Responsabilité d'entreprise	19	23 à 34
3.9	Environnement concurrentiel	20	43 et 44; 60 à 62; 64 et 65; 67 et 68; 70
3.10	Cadre réglementaire	20	87 à 91
3.11	Immobilisations incorporelles	20	
4	**Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices**	22	
4.1	Transactions	22	
4.2	Faits récents touchant notre société	23	18 à 23; 35 à 39; 18 à 21 (1); 33 à 37 (1); 38 à 42 (2); 51 à 55 (2)
4.3	Cadre réglementaire	24	87 à 91; 88 à 92 (1); 108 à 111 (2)
5	**Notre structure du capital**	25	
5.1	Titres de BCE	25	162 et 163
5.2	Titres d'emprunt de Bell Canada	26	151 et 152
5.3	Notations	27	
5.4	Négociation de nos titres	30	
6	**Dividendes et politique de distribution de dividendes**	32	20 à 23; 109 à 114
7	**Membres du conseil d'administration et de la haute direction**	34	
7.1	Membres du conseil d'administration	34	
7.2	Membres de la haute direction	35	
7.3	Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction	35	
8	**Litiges**	36	
9	**Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes**	39	
10	**Intérêts des experts**	39	
11	**Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres**	39	
12	**Pour des renseignements supplémentaires**	39	
13	**Annexe 1 – Information sur le comité d'audit**	40	
14	**Annexe 2 – Charte du comité d'audit**	42	

(1) *Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2022 de BCE faisant partie du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (rapport financier annuel 2022 de BCE).*

(2) *Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2021 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (rapport annuel 2021 de BCE).*

1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2024, ainsi que la cible de la politique de distribution de dividendes de BCE, les dépenses d'investissement prévues et les plans de déploiement du réseau de BCE, nos initiatives de transformation de même que les avantages qui devraient en découler, les économies de coûts et les autres avantages qui devraient découler des réductions de personnel ainsi que les indemnités de départ connexes estimées, le moment et la réalisation prévus de l'acquisition proposée des activités canadiennes de médias d'affichage extérieur de OUTFRONT Media Inc. (OUTFRONT), de même que les avantages qui devraient en découler, nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes en date du 7 mars 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans cette notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que les hypothèses sur lesquelles les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent étaient raisonnables au 7 mars 2024. Il y a lieu de se reporter en particulier aux sous-sections *Hypothèses* du rapport de gestion 2023 de BCE aux pages 33 et 34, 41 et 42, 64 et 69 du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (rapport financier annuel 2023 de BCE), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et autres hypothèses que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle, comprennent, sans s'y limiter : l'impact négatif de conditions économiques défavorables, notamment une récession potentielle, une forte inflation, des taux d'intérêt élevés ainsi que la volatilité des marchés financiers et des capitaux, et l'incidence défavorable connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs et la demande de nos produits et services; les répercussions négatives des conditions défavorables associées aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent défavorablement et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation des acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et au contrôle du piratage de droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des solutions infonuagiques de télévision par contournement et les autres solutions; les pressions exercées sur le marché publicitaire en raison de la conjoncture économique, de la fragmentation des marchés et de l'offre de services numériques non traditionnels/mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; le taux de pénétration élevé d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, notamment l'incapacité à passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à une entreprise de services technologiques et de médias numériques et à répondre aux attentes de la clientèle en matière de

produits et de services; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance efficace des données; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transition aux hautes technologies; la détérioration possible du moral des membres du personnel et la diminution de leur degré d'engagement à la suite des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des réorganisations, ainsi que la réduction du niveau de priorité des initiatives de transformation attribuable aux réductions de personnel, aux réductions de coûts ou aux réorganisations; l'incapacité à gérer de manière adéquate les questions de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions ou les pannes de service attribuables aux pannes ou aux ralentissements du réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations ainsi que notre incapacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles nous comptons pour fournir des services, à effectuer les tests, la maintenance, le remplacement ou les mises à niveau prévus et adéquats de leurs réseaux, équipements et autres installations, ce qui pourrait perturber nos activités, notamment en occasionnant des pannes du réseau ou des défaillances d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI, et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer de manière adéquate les priorités d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques d'atteinte à la réputation et l'incapacité d'intégrer de manière efficace les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre stratégie commerciale et nos activités; l'incapacité à prendre des mesures appropriées pour nous adapter aux impacts environnementaux actuels et émergents, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de facteurs ESG, notamment celles liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2023 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, aux pages 92 à 104 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Les déclarations prospectives que contient la présente notice annuelle pour les périodes postérieures à 2024 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2024 et présentent donc une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2024 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2023 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mars 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

2 Structure de la société

2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1er août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2023, qui sont toutes constituées en société par actions au Canada, et le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 10 % ou moins du total de ses produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2023. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentaient 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2023.

Filiale	Pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait au 31 décembre 2023 (1)
Bell Canada	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %
Bell Média Inc.	100 %

(1) *Au 31 décembre 2023, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc. (Bell MTS), sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de : i) Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, et ii) Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada.*

3 Description de nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos dépenses d'investissement prévues et à nos plans en matière de déploiement du réseau, à nos initiatives de transformation et aux avantages qui devraient en découler, aux économies de coûts et aux autres avantages qui devraient découler des réductions de personnel de même qu'aux indemnités de départ connexes estimées et à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada [1], fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications.

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information financière interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au premier trimestre de 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

Avec prise d'effet pour nos résultats du premier trimestre de 2023, nos anciens secteurs d'exploitation Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés pour former un seul secteur à présenter appelé Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT). Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché. Nos résultats sont donc présentés en fonction de deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ces changements touchant la présentation de l'information financière, les chiffres des périodes précédentes ont été retraités aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet, ou télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ou de telles entreprises, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Après la clôture de l'exercice, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada visant à exploiter 165 magasins de vente au détail de produits électroniques grand public La Source au Canada, qui seront renommés Best Buy Express et offriront les tout derniers produits électroniques de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. De plus, Bell réduira progressivement les activités du siège social et des services administratifs de La Source et procédera à la fermeture de 107 magasins La Source.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des services publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale canadienne. La majeure partie des produits d'exploitation est générée par la publicité et les frais d'abonnement.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 15 à 18 du rapport financier annuel 2023 de BCE. De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs BELL SCT et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 63, 68 et 69 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) [2], une entreprise de sports et de divertissement qui détient plusieurs équipes de sport, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, ainsi que des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel), un détaillant de services connectés canadien;
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, Evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des transactions d'importance réalisées par BCE depuis 2021 est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

(1) *Sur la base du chiffre d'affaires total et du nombre total de connexions client combinées.*

(2) *En janvier 2023, nous avons racheté la participation du Fonds de fiducie unitaire BCE dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions $, faisant ainsi passer notre participation en capitaux propres indirecte dans MLSE de 28 % à 37,5 %.*

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 24 673 millions $ et de 24 174 millions $, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 2 327 millions $ et de 2 926 millions $, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits d'exploitation tirés de Bell SCT ont totalisé 21 926 millions $ (des produits externes de 21 897 millions $) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 117 millions $ (des produits externes de 2 776 millions $). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits d'exploitation tirés de Bell SCT ont totalisé 21 301 millions $ (des produits externes de 21 270 millions $) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 254 millions $ (des produits externes de 2 904 millions $). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2023 de BCE, à la page 49 du rapport financier annuel 2023 de BCE. Un tableau indiquant les produits d'exploitation de notre secteur Bell SCT par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Bell SCT*, du rapport de gestion 2023 de BCE, à la page 57 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2023 de BCE, à la page 86 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

3.2 Impératifs stratégiques

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme, dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Bâtir les meilleurs réseaux

Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

Offrir le contenu le plus captivant

Promouvoir l'expérience client

Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

De l'information additionnelle à l'égard de nos impératifs stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 35 à 39 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

3.3 Notre transformation d'entreprise de télécommunications à entreprise de technologie

Nous avons entrepris une transformation majeure pour évoluer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle vers une entreprise de services technologiques et de médias numériques (désignée comme une « entreprise de technologie »).

Face à l'innovation, les attentes des clients et des clientes évoluent, et ces derniers demandent des expériences utilisateur optimisées, un meilleur service à la clientèle et des réponses plus rapides de la part du marché. Notre transformation en une entreprise de technologie favorise l'amélioration de ces aspects.

Notre transition pour devenir une entreprise de technologie est centrée sur les clients et les clientes et vise expressément à créer de la valeur additionnelle pour ceux-ci en leur offrant :

- la possibilité de profiter de nos produits, de nos services et de nos contenus sur n'importe quel appareil et de n'importe quel lieu;
- la possibilité d'être servis selon leur emploi du temps grâce à des interactions simplifiées de vente et d'assistance sur le canal de leur choix (par exemple, en ligne, auprès d'un centre d'appel, en magasin);
- un accès plus rapide à des produits, à des solutions et à des services nouveaux et améliorés, adaptés à l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.

Pour soutenir et accélérer cette transition, nous avons lancé un projet de transformation opérationnelle pluriannuel visant à moderniser nos activités, à accroître la productivité, à développer nos compétences technologiques et à ajuster substantiellement notre base de coûts.

3.4 Avantages concurrentiels

La plus grande entreprise de communications du Canada

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada [1], nous fournissons à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Nous sommes également propriétaires de Bell Média, chef de file en matière de création de contenu au Canada, qui possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage extérieur, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles ou numériques.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2023, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à 10 287 046 abonnés utilisant des téléphones mobiles dans tout le pays. Nous comptions également 2 732 548 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés au 31 décembre 2023.
- BCE est le plus important fournisseur de services Internet (FSI) du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2023, elle offrait un accès Internet haute vitesse à 4 473 429 clients et clientes des services de détail au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTP) et de la ligne numérique d'abonné (DSL).
- BCE est l'un des plus importants fournisseurs de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2023, elle diffusait à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à 2 725 292 abonnés des services de détail par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe, l'application Bell Télé Fibe et Virgin Plus TV, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE exploitait 2 021 617 lignes de services d'accès au réseau résidentiels de détail au 31 décembre 2023.
- Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec la majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada.

Notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.5, *Commercialisation et canaux de distribution*, de la présente notice annuelle, nous donnent l'envergure nécessaire pour réaliser l'exécution de nos six impératifs stratégiques. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne, au réseau de transport de signal sur fibre pancanadien et à la zone de couverture de nos services locaux du Manitoba aux provinces de l'Atlantique, BCE est bien positionnée pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

Réseaux et services sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie

Par l'intermédiaire de notre secteur Bell SCT, nous offrons des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à la clientèle résidentielle et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

Nous concentrons nos efforts à faire croître notre part du marché national des activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, à faire croître notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à lancer de nouveaux appareils et services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver la clientèle des services sans fil. Grâce à nos réseaux 5G et 5G+, à notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE), à nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) et à notre réseau d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil au Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine. Bell offre également un réseau LTE de catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell.

(1) *Sur la base du chiffre d'affaires total et du nombre total de connexions client combinées.*

Par l'intermédiaire de son service sans fil 5G et 5G+, Bell offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G et 5G+. Bell collabore avec plusieurs fournisseurs d'équipement pour son service 5G, dont Nokia Corporation (Nokia) et Telefonaktiebolaget LM Ericsson (Ericsson). En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 mégahertz (MHz) à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de la dernière enchère de spectre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et, le 19 mai 2023, Bell a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines des licences de spectre de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec, après approbation d'ISDE. Le 30 novembre 2023, Bell a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir, pour 518 millions $, 939 licences de spectre sans fil de 3 800 MHz pour 1,77 milliard de mégahertz par population (MHz par population) dans le cadre de la vente aux enchères qui vient de se terminer. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'offrir des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Se reporter à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 31 décembre 2023, le réseau 5G de Bell couvrait 86 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020 qui est attribuable en partie à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement qui prévoyait un financement supplémentaire de 1,7 milliard $ pour le réseau en 2021 et en 2022, en plus d'un montant d'environ 4 milliards $ de dépenses d'investissement effectuées chaque année par Bell dans l'expansion et l'amélioration du réseau avant 2020. Ces dépenses d'investissement de 1,7 milliard $ dans le cadre de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui ont été affectées au déploiement de notre réseau de fibre à large bande, de notre réseau sans fil 5G et de nos réseaux en zone rurale, ont contribué à stimuler la reprise au Canada à la suite de la pandémie de COVID-19. En 2022, Bell lançait son réseau 5G+, une technologie d'une rapidité et d'une réactivité accrues qui offre une expérience mobile supérieure. Au 31 décembre 2023, ce service desservait 51 % de la population canadienne. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sans fil*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur nos réseaux sans fil.

Pour la troisième année consécutive, Bell 5G a été désigné le réseau 5G le plus rapide et le meilleur au Canada par Global Wireless Solutions (GWS) lors de son évaluation nationale des réseaux 5G en 2023 [1]. Une nouveauté cette année : les tests de GWS ont intégré le spectre sans fil du réseau de 3 500 MHz, et il a été conclu que la performance du réseau (5G+) de Bell était la plus rapide et la meilleure du pays.

Évolution des solutions 5G et de l'IdO

Bell collabore avec de nombreux partenaires 5G à l'échelle internationale et nationale, y compris Ericsson et Nokia, dans le but d'accélérer l'écosystème d'innovation en matière de technologie 5G au Canada. À cet égard, Bell maintient ses investissements en matière de recherche et développement dans des institutions canadiennes, comme le démontre son partenariat avec l'Université Western dans le but de créer un nouveau centre de recherche universitaire consacré aux applications 5G dans de nombreux secteurs, comme ceux de la santé (y compris la santé mentale), du transport, de l'éducation et d'autres secteurs. En 2022, Bell a également déployé un réseau mobile privé au Centre for Innovation, Engagement and Research (The PIER), un pôle d'innovation situé à Halifax qui se voue à l'élaboration de solutions innovantes en matière de chaîne d'approvisionnement et de logistique dans le secteur du transport, permettant la mise en œuvre de solutions fondées sur l'IdO qui contribuent au suivi des données et à la production de rapports en temps réel en appui aux fonctions essentielles du centre. Il outillera en outre tous les partenaires dans leurs efforts visant à développer des débouchés commerciaux susceptibles de profiter aux entreprises d'ici et d'ailleurs ainsi qu'à leur clientèle. À l'échelle mondiale, Bell est engagée dans l'établissement de normes 5G : l'entreprise participe au consortium Next Generation Mobile Networks et au Third Generation Partnership Program.

Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité augmentée et de réalité virtuelle, d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, notre réseau 5G a permis le lancement de Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports. Cette fonctionnalité a été lancée lors de la diffusion de matchs locaux des Canadiens de Montréal et des Maple Leafs de Toronto. Elle a permis aux amateurs de contrôler l'angle de vue de la partie sur leur téléphone intelligent, de sorte qu'ils ont pu voir de près les buts, les passes, les coups et les pénalités au moyen d'une fonction de zoom, de pause, de recul et de ralenti. Cette fonctionnalité a été ensuite élargie aux matchs locaux des Raptors de Toronto, puis à nouveau aux matchs locaux des Jets de Winnipeg en 2022. En janvier 2023, nous avons annoncé notre association avec Snap Inc., qui a déployé la toute première expérience de basketball en réalité augmentée multiutilisateur propulsée par la technologie 5G sur Snapchat. Les partisans ayant un appareil 5G et assistant à quatre matchs locaux des Raptors dans le cadre du programme Welcome Toronto au début de 2023 ont pu participer à une expérience partagée de réalité augmentée où des milliers de personnes ont pu faire équipe et se mesurer les unes aux autres en tirant parti de la réalité augmentée de Snapchat et des capacités de la 5G en matière de vitesse, de latence et de largeur de bande. Juste à temps pour le début de la saison de hockey 2023-2024, l'expérience de la réalité augmentée multi-utilisateurs 5G a été lancée à Winnipeg, au Canada Life Centre, avec l'utilisation de la lentille de réalité augmentée Bell 5G dans le cadre du défi de lancers frappés. Les partisans des Jets ont eu l'occasion de mettre à l'épreuve leurs habiletés en lancer frappé contre d'autres partisans dans l'aréna pour déterminer qui pouvait marquer le plus de buts.

(1) *D'après le pointage d'un tiers (OneScore de Global Wireless Solutions) calculé en utilisant des tests du réseau 5G sans fil de Bell au Canada par rapport à d'autres réseaux sans fil nationaux du 12 avril 2023 au 27 octobre 2023.*

Le 25 septembre 2023, nous avons annoncé que Bell, Verizon, Vodafone et le fournisseur indépendant de logiciels Matsuko ont mené avec succès la première réunion transatlantique collaborative en direct reliant plusieurs personnes holographiques au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, grâce à la technologie 5G, à la solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) et au logiciel en temps réel de Matsuko. L'interaction avec des hologrammes humains plutôt qu'avec des avatars peut offrir une expérience plus personnelle dans de nombreuses sphères, telles que les soins de santé à distance, le travail collaboratif et l'éducation. Cet appel a été rendu possible par la vitesse de la 5G combinée aux temps de réponse rapides de la solution MEC, rapprochant ainsi l'informatique nécessaire de la périphérie du réseau. Grâce à sa participation active au Forum sur l'avenir du réseau 5G (5G Future Forum), Bell continue d'aider la communauté des développeurs à accéder aux technologies MEC 5G, à s'assurer que leurs solutions tirent parti du réseau 5G de Bell au Canada et à garantir l'interopérabilité de ses solutions à l'échelle mondiale.

Bell fournit également plusieurs solutions dans le secteur de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. Bell offre de plus des solutions de connectivité mondiale pour ses plateformes et applications IdO, qui procurent à la clientèle un accès à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. La gamme d'applications d'IdO de Bell comprend les services de télématique connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement pour véhicules; les solutions de surveillance de réservoir à distance et de gestion des eaux; les solutions de gestion de parcs de véhicules reliant les véhicules commerciaux à Internet afin d'offrir des outils d'analytique en ligne en vue de gérer les parcs de véhicules; les solutions d'ordinateurs portables connectés, qui assurent la connectivité LTE directement à partir d'ordinateurs portables LTE haut de gamme; les services gérés de sécurité des solutions IdO qui offrent aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution; et les nouvelles solutions lancées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, soit le décompte du nombre de personnes en temps réel et les kiosques sanitaires avec affichage numérique.

Services Internet haute vitesse et de télé de prochaine génération

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau de fibre optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2023, notre réseau FTTP (de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné), couvrait plus de 7 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre réseau optique permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, qui procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 3 gigabits par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP grâce à notre service Fibe Gigabit 3.0, ainsi que des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN (de la fibre jusqu'au nœud). Notre réseau permet aussi la prestation de notre service Internet sous l'appellation Internet Virgin Plus, qui procure des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 300 Mbps. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sur fil – Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique.

Le rapport des Speedtest Awards [1] pour les T3 et T4 de 2023 d'Ookla classe le réseau pure fibre de Bell comme le service Internet le plus rapide au Canada et classe aussi le réseau pure fibre de Bell comme le service Wi-Fi le plus rapide au pays, tous les deux pour la deuxième année consécutive. De plus, Bell a reçu les titres de meilleur FSI principal et global dans le rapport de PCMag sur les meilleurs FSI au Canada en 2023 [2]. Les distinctions de Bell comprennent également celle du FSI le plus digne de confiance en 2023 et en 2024 [3] par BrandSpark.

Alors que Bell étend ses liaisons optiques directes dans les centres urbains et les banlieues, elle offre également des vitesses à large bande dans de petites villes et des zones rurales grâce à son service Internet résidentiel sans fil fixe, qui est basé sur une technologie WTTP compatible avec la 5G. L'expansion de la couverture sans fil des stations cellulaires, les liaisons de raccordement au réseau de fibre profonde et les avancées technologiques permettent d'offrir des solutions sans fil fixes à un coût accessible dans les zones rurales où le déploiement de la technologie FTTP n'est pas rentable. En 2021, nous avons achevé le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et avons atteint un an d'avance notre cible visant la couverture de un million d'emplacements. Les vitesses de téléchargement du service Internet résidentiel sans fil offertes par Bell atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont disponibles pour la majeure partie de la clientèle. En août 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Casa Systems, Inc. visant la mise à niveau d'une partie du réseau pour le service Internet résidentiel sans fil de Bell vers la technologie 5G afin d'augmenter les vitesses et la capacité offertes à la clientèle des régions rurales. Cette mise à niveau a été achevée en juin 2023.

Notre réseau de fibre optique nous permet également d'offrir les services de télé IP de Bell, soit Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV.

Le service Bell Télé Fibe, s'appuyant sur une plateforme de télé IP, offre à la clientèle de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices comme : le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, qui permet à la clientèle de profiter au maximum du service Fibe en connectant jusqu'à 10 téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce (cinq au Manitoba) sans avoir à passer de câbles dans toute la maison; les fonctions Rejouer et Retour en arrière, qui permettent à la clientèle de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé en cours à partir du début et jusqu'à 30 heures après leur début; et la fonction Tendances, qui permet de voir la liste des cinq émissions les plus regardées à n'importe quel moment donné, en français et en anglais par les abonnés de Télé Fibe, et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début. Le service Télé Fibe fournit également l'accès direct à Crave, à Netflix, à Prime Video et à YouTube à partir des récepteurs télé des abonnés, de manière facile et agréable.

(1) *Selon l'analyse par Ookla de données obtenues avec Speedtest Intelligence sur les résultats (agrégés à l'échelle nationale) de tests de vitesse avec connexion sans fil et fixe pour les T3 et T4 de 2023. Marques déposées d'Ookla utilisées sous licence et reproduites avec permission.*

(2) *Meilleur FSI au Canada en 2023 selon PCMag pour la vitesse, les prix, la zone de couverture et la satisfaction de la clientèle parmi les principaux FSI et les FSI canadiens, comparés du 1er juin 2022 au 27 juin 2023.*

(3) *BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils. Les gagnants ont été sélectionnés en fonction des résultats d'un sondage national réalisé auprès de 15 878 acheteurs canadiens qui ont répondu spontanément et sans aide lorsqu'on leur a demandé quelles marques leur inspiraient le plus confiance et pourquoi, dans les catégories de services qu'ils avaient récemment achetés.*

En 2022, Bell a dévoilé la nouvelle évolution du service Télé Fibe en Ontario et au Québec, qui comprend des milliers d'applications et de puissantes options de recherche pour améliorer davantage l'expérience de la clientèle. Grâce à la plus récente technologie de Google Android TV, Télé Fibe offre maintenant l'accès à plus de 10 000 applications de Google Play. La clientèle peut facilement trouver le contenu souhaité et explorer du nouveau divertissement emballant grâce à la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google et aux capacités de recherche universelle intuitives qui dénicheront du contenu sur l'ensemble de Télé Fibe et des services de lecture en continu auxquels elle est abonnée. Les nouvelles capacités offertes par l'enregistreur infonuagique permettent désormais aux téléspectateurs d'enregistrer un nombre illimité d'émissions simultanément pour les visionner au moment qui leur convient. En janvier 2024, la nouvelle génération de Télé Fibe a été lancée dans la région de l'Atlantique, exploitant la même technologie de Google Android TV avec des capacités de recherche améliorées et une télécommande vocale. Ce service permet à la clientèle de bénéficier de la même expérience de visionnement sur tous les écrans grâce à l'application Télé Fibe. Celle-ci donne accès à plus de 500 chaînes de télévision en direct, à du contenu sur demande et à plus de 10 000 applications du Google Play Store, y compris Crave, Netflix, Prime Video, Apple TV et YouTube.

Nous offrons également l'application Télé Fibe à la clientèle de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba. Cette application permet de recréer la riche expérience de visionnement de Télé Fibe sur les tablettes, les téléphones intelligents, les ordinateurs portables, le Lecteur Bell, Apple TV, Amazon Fire TV, Google Chromecast et divers appareils Android TV, avec l'accès à plus de 500 chaînes en direct et sur demande à domicile ou en déplacement, ce qui offre la possibilité aux abonnés visionnant une chaîne de passer sans problème d'un appareil mobile à une télé, ou de reprendre le visionnement télé en cours sur un appareil mobile. En outre, les clients et les clientes de Fibe peuvent télécharger leurs enregistrements vidéo avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Wi-Fi, en plus d'une fonction qui permet à la clientèle de mettre sur pause et de reculer la télé en direct sur n'importe quel appareil avec l'application Télé Fibe.

De plus, nous offrons en Ontario et au Québec le service Télé Fibe, un service télé autonome en direct qui repose sur une application et offre une programmation en direct et sur demande. L'application Télé Fibe est accessible sans que soit nécessaire l'utilisation d'un boîtier décodeur traditionnel, et elle offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'une tablette, d'un téléphone intelligent, d'un ordinateur portable, du Lecteur Bell, d'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast et de divers appareils Android TV. L'application autonome Télé Fibe permet d'accéder à deux flux de télévision simultanément, et les clients et les clientes peuvent ajouter des chaînes individuelles afin de créer leur propre forfait. Comme Bell Télé Fibe, l'application autonome Télé Fibe est offerte en tant que service de diffusion faisant l'objet d'une licence sur le réseau à large bande privé Fibe de Bell pour le visionnement à la maison, ou sur un réseau mobile ou Wi-Fi pour le visionnement à l'extérieur de la maison.

Le service Virgin Plus TV est une application qui ne nécessite ni de récepteur télé conventionnel ni d'installation et qui permet aux membres du service Internet Virgin Plus au Québec et en Ontario de regarder les émissions de télévision et le contenu sportif en direct et sur demande sur l'écran de leur choix, puisqu'elle fonctionne sur pratiquement tous les appareils : les téléphones intelligents et tablettes iOS et Android, les ordinateurs portables ainsi que les dispositifs Amazon Fire TV, Android TV, Apple TV et Google Chromecast. L'application Virgin Plus TV permet aux membres de visionner du contenu sur deux flux en même temps, de mettre sur pause et de reculer la télé en direct, de reprendre le visionnement des émissions sur demande là où ils l'avaient laissé ainsi que de consulter toutes les émissions les plus écoutées du moment.

De plus, par l'intermédiaire du Lecteur Bell, appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range tout-en-un Android, nous offrons à la clientèle de l'Ontario et du Québec un accès tout-en-un à l'application Télé Fibe, un soutien aux services de lecture en continu les plus importants ainsi qu'un accès à des milliers d'applications sur Google Play.

Notre solide position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle. En outre, notre équipe continue de fournir des solutions réseaucentriques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, dont des solutions de technologie infonuagique, de sécurité et d'automatisation des flux de travail qui sont aujourd'hui essentielles aux communications d'entreprise et qui enrichissent la valeur des services de connectivité.

Innovation dans les technologies de communications

Les progrès technologiques jouent un rôle important dans le succès de notre entreprise. Nous investissons dans l'innovation au Canada et avons engagé des dépenses d'investissement en recherche et développement d'environ 684 millions $ pour 2023. Cet investissement dans la recherche et le développement nous permet de proposer sans cesse de nouveaux produits et services à notre clientèle et d'adopter des technologies de pointe qui soutiennent l'exercice de nos propres activités et la réalisation de nos impératifs stratégiques pour promouvoir l'expérience client et encouragent la croissance grâce à des services novateurs. La mise en œuvre de nouveaux réseaux et services innovants découle directement de nos investissements en recherche et développement.

Au cours des dernières décennies, Bell a investi dans la mise au point de vastes capacités d'analyse de données ainsi que dans le développement d'applications d'IA dans plusieurs secteurs de ses activités. Mettre à disposition des solutions technologiques avancées nous permet de différencier nos offres de produits et de services et de chercher à fournir une plus grande valeur à notre clientèle. Bell a pour objectif de rester à l'avant-garde de la technologie et de l'innovation dans les services de communications. Nous encourageons également le développement des technologies nouvelles et émergentes au Canada et de l'expertise dans ce domaine. Par conséquent, nous nous associons à un éventail d'organisations mondiales et nationales.

En 2022, Bell a annoncé qu'elle avait conclu un engagement stratégique de cinq ans avec l'Institut Vecteur, une société indépendante à but non lucratif dévouée à la recherche dans le domaine de l'IA et a annoncé un partenariat stratégique de trois ans avec le centre d'innovation montréalais, Centech, pour permettre aux entrepreneurs technologiques d'accéder aux dernières technologies Bell 5G, IdO et MEC.

En 2022, Bell a également lancé le programme Bell Capital de risque, sa filiale spécialisée dans le capital de risque visant à contribuer au développement d'entreprises en démarrage ou en croissance qui exploitent la puissance des réseaux de Bell pour favoriser la croissance et l'adoption de solutions technologiques avancées. Bell Capital de risque, qui s'appuie sur l'historique d'innovation et d'investissements de Bell, s'inscrit tout naturellement dans la raison d'être de Bell, qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Bell Capital de risque investit dans des entreprises en démarrage et en croissance qui fournissent des solutions technologiques avancées et qui permettent aux réseaux 5G et de fibre optique de Bell de se démarquer davantage, tout en offrant des solutions à sa clientèle, notamment dans les domaines des réseaux, de la sécurité, de l'IdO, de la robotique, de la télématique, des technologies propres, de la monétisation de données et de l'IA.

En 2022 et en 2023, nous avons également annoncé que nous avions franchi un certain nombre d'étapes importantes dans le cadre de nos partenariats stratégiques en matière de nuage et de technologie. En février 2022, Bell a annoncé le déploiement de la gamme de solutions Google Distributed Cloud Edge sur son réseau, permettant de gagner en efficacité, en fiabilité et en évolutivité tout en créant de nouvelles occasions d'affaires. Il s'agit de la première mise en production de fonctions de réseau principal sur Google Distributed Cloud Edge dans le monde, un produit entièrement géré qui rapproche l'infrastructure et les services de Google Cloud de l'endroit où les données sont générées et consommées. Ce progrès s'appuie sur le partenariat stratégique entre Bell et Google Cloud, annoncé en 2021, qui a pour but de combiner le leadership de Bell en matière de réseau 5G à l'expertise de Google Cloud dans la technologie multinuage, l'analyse des données et l'IA. Cette association aidera également Bell à accroître l'efficacité opérationnelle et à proposer une expérience client plus riche. De plus, Bell a annoncé le lancement au Canada de la première solution MEC publique, prise en charge par le service AWS Wavelength. S'appuyant sur l'entente de Bell avec Amazon Web Services (AWS) annoncée en 2021, les deux entreprises déploient ensemble les zones AWS Wavelength à l'échelle du pays à la périphérie du réseau 5G de Bell, en commençant par Toronto. La solution MEC publique de Bell avec le service AWS Wavelength intègre des services de traitement et de stockage d'AWS à la périphérie du réseau 5G de Bell, plus près des appareils mobiles et connectés où les données sont générées et consommées. Ainsi, les développeurs de logiciels et les entreprises peuvent profiter pleinement de la haute vitesse et de la faible latence du réseau 5G de Bell et du nuage d'AWS pour créer des solutions novatrices à faible latence qui tirent parti du traitement des données visuelles en temps réel, de la réalité augmentée et virtuelle, de l'IA et de l'apprentissage automatique, de la robotique évoluée, et plus encore.

Le 29 mars 2023, Bell a annoncé l'établissement d'un partenariat avec Palo Alto Networks visant à renforcer le soutien aux entreprises canadiennes qui gèrent leur sécurité dans le nuage, en lançant deux nouvelles solutions de plateforme de protection des applications natives en nuage (CNAPP) : Cloud Security Posture Assessment et Cloud Security Posture Protection. Ces solutions de cybersécurité ciblent les menaces aux données des entreprises dans le nuage et offrent des services gérés pour protéger les données dans des environnements hybrides complexes et multinuages.

De plus, le 1er juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur montréalais de services professionnels et gérés et axés sur le nuage et de solutions d'automatisation des flux de travail pour les entreprises clientes. Cette acquisition fusionne l'agilité, la culture entrepreneuriale et l'expertise en nuage de FX Innovation avec les réseaux fibre et 5G de nouvelle génération, les ressources et la portée de Bell, pour offrir des solutions technologiques avancées aux entreprises canadiennes. Elle vise à positionner Bell en tant que chef de file des services technologiques pour ses entreprises clientes. Le 29 novembre 2023, Bell et ServiceNow, une entreprise de flux de travail numériques, ont annoncé une collaboration dans le but d'ajouter les capacités de Service Bridge sur la plateforme ServiceNow en s'appuyant sur la grande expertise de FX Innovation dans le secteur pour rehausser l'expérience de bout en bout de la clientèle de Bell au moyen de solutions personnalisées et de capacités d'automatisation.

Le 1er février 2024, Bell a annoncé un partenariat avec SentinelOne, Inc. (SentinelOne), un chef de file mondial en matière de sécurité alimentée par l'IA, pour fournir des services étendus de protection des données aux entreprises clientes de Bell.

Le 2 février 2024, Bell a lancé un projet de collaboration de 18 mois avec Mila, un institut de recherche en IA, pour appliquer des algorithmes de réseaux neuronaux d'apprentissage profond aux systèmes et aux données de Bell. Les chercheurs de Mila travailleront avec les équipes d'apprentissage automatique et d'IA de Bell pour tirer parti des investissements antérieurs de Bell en utilisant des techniques en matière de réseaux neuronaux d'apprentissage profond afin de cibler les possibilités d'améliorer le rendement de la société et l'expérience client. En améliorant sa compréhension des techniques d'IA axées sur l'apprentissage profond, Bell continue d'améliorer l'expérience client et d'accélérer sa transition d'entreprise de télécommunications à entreprise de technologie.

De plus, le 6 février 2024, Bell a annoncé une collaboration avec Microsoft pour élargir ses solutions de travail hybride, en lançant Bell Operator Connect, qui associe le réseau vocal de haute qualité de Bell à Microsoft Teams. Cette initiative aide les entreprises canadiennes à moderniser leurs plateformes de communication, alors que Bell poursuit sa transformation numérique à l'échelle de l'organisation et la modernisation de sa main-d'œuvre en choisissant Microsoft 365 comme solution de collaboration sur le nuage.

Nos actifs importants liés aux médias

L'éventail de contenu vidéo et radio de Bell Média favorise l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Nous possédons et exploitons 35 stations de télé généraliste dont CTV, premier réseau canadien pour la 22e année d'affilée, CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada et CTVNews.ca, la principale destination numérique

pour les nouvelles et Noovo, notre réseau de langue française au Québec, y compris sa plateforme VSDFP et Noovo.info, sa destination numérique pour les nouvelles.

- Nous possédons et exploitons 26 chaînes spécialisées, y compris RDS, le premier réseau de sports de langue française, et TSN, le chef de file des sports au Canada.
- Nous possédons et exploitons quatre services de télé payante, ainsi que cinq services de diffusion en continu, dont Crave, le diffuseur exclusif de HBO et Max Originals au Canada, RDS et TSN.
- Nous possédons Crave, un service bilingue de diffusion en continu de vidéos de choix qui propose un vaste catalogue de contenu très prisé, notamment des productions à succès, des émissions récompensées par un prix Emmy et des productions à contenu original canadien, ainsi que des milliers d'heures de contenu exclusif en français. Crave est offert directement à tous les Canadiens et les Canadiennes branchés à Internet ainsi que par l'intermédiaire des fournisseurs de services participants. STARZ reste disponible par l'intermédiaire des fournisseurs de services participants et directement aux consommateurs, en option supplémentaire distincte. Au T2 2023, Crave a prolongé son entente de licence à long terme avec Warner Bros. Discovery garantissant que la plateforme continuera d'héberger HBO et Max Originals et d'offrir de nouvelles séries sur câble, des séries télévisées de la bibliothèque, ainsi que les films récemment sortis en salle de Warner Bros. Crave est le service de diffusion en continu de vidéos de choix détenu par une entité canadienne le plus distribué.
- Nous possédons 103 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles sur le site iHeartRadio.ca et par l'application iHeartRadio Canada, ainsi qu'un éventail de balados. En juin 2023, nous avons annoncé notre intention de céder trois de nos 103 stations de radio et, en février 2024, nous avons annoncé notre intention de céder 45 stations de radio supplémentaires, sous réserve de l'examen du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et d'autres conditions de clôture.
- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec des espaces publicitaires installés de manière stratégique à l'échelle du pays dans 20 des plus grandes villes du Canada. Astral présente six gammes de produits : Affichage extérieur, Réseaux de mode de vie, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format et Transit.
- Nous sommes au premier rang de tous les médias de télé canadiens concurrents dans le secteur du numérique en ce qui a trait au nombre de visiteurs uniques, de pages consultées et de minutes de temps d'utilisation totales.
- Le site Web noovo.info, qui fait partie de la division de l'information multiplateformes de Noovo, offre du contenu exclusif qui est dédié entièrement à l'actualité.
- Grâce à la plateforme vidéo numérique complète de CTV et à la diffusion en continu offerte sur CTV.ca et sur l'application CTV pour téléphones et télé intelligents et autres appareils connectés, les auditeurs peuvent profiter encore plus de leurs abonnements télé, regroupés au même endroit, que ce soit avec la diffusion continue en direct ou sur demande de toutes les émissions des chaînes CTV Comedy Channel, CTV Drama Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Life Channel, CTV2, Discovery, E! et MTV, ainsi que la programmation préférée au pays de CTV. La plateforme donne aux abonnés des chaînes de divertissement de CTV un accès à la diffusion en continu de contenu de premier choix de ces chaînes, sans frais supplémentaires et sur simple ouverture d'une session, ainsi qu'aux chaînes numériques CTV Throwback et CTV Movies, disponibles sans abonnement ni connexion.
- Nous continuons d'offrir un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé spécialisée à BNN Bloomberg, à RDS, à TSN et à d'autres marques en matière d'information, de sports et de divertissement. Tel qu'il est mentionné à la section *Évolution des solutions 5G et de l'IdO* ci-dessus, RDS et TSN exploitent Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application exclusive permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports, et qui a été étendue en 2022 pour la couverture régionale des matchs locaux des Jets de Winnipeg sur TSN.
- Avec TSN+, un nouveau service de diffusion en continu directement aux consommateurs (en anglais seulement), offert sur TSN.ca et l'application TSN, les Canadiens et Canadiennes peuvent profiter d'un accès aux matchs et aux événements en direct les plus importants. Ce service complète le contenu sportif offert par l'ensemble des plateformes de TSN, et présente une couverture en direct uniquement en diffusion en continu d'un grand nombre de propriétés de premier plan spécialisées dans les sports.

Nos avantages concurrentiels incluent également notre importante capacité à rejoindre une clientèle partout au Canada, notre capacité à offrir les émissions les plus populaires pour les services de télé généraliste, de télé spécialisée et de télé payante ainsi que les services de diffusion en continu, notre motivation constante à procurer l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

Se reporter à la section 2.3, *Offrir le contenu le plus captivant*, du rapport de gestion 2023 de BCE, à la page 37 du rapport financier annuel 2023 de BCE, pour obtenir une description de certaines ententes conclues et initiatives lancées en 2023 par Bell Média.

3.5 Commercialisation et canaux de distribution

Bell SCT

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à notre clientèle le nec plus ultra des services de communications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent les services voix sur fil locaux et interurbains, Internet haute vitesse, les services de télé et de maison intelligente, ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduits pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent à la clientèle plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver notre clientèle actuelle ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles annoncées à la télé, dans les journaux, à la radio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux. En juillet 2021, Virgin Mobile Canada est devenue officiellement Virgin Plus et a adopté un nom et une identité qui reflètent l'évolution de son offre de services, qui va maintenant au-delà des services mobiles. De plus, le 25 juillet 2023, Virgin Plus a dévoilé une toute nouvelle image et plus d'offres de services à des prix abordables, en plus de lancer une nouvelle campagne de marque et d'offrir des avantages rehaussés pour les abonnés. Ces offres de services comprennent des forfaits illimités dans tout le pays et l'accès à la 5G à des tarifs abordables partout au Canada, et éliminent les zones de couverture pour les abonnés. Ces nouveautés s'ajoutent à la gamme existante de services Virgin Plus, comprenant l'Internet haute vitesse et le service de télévision par application proposés aux abonnés du Québec et de l'Ontario.

Un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés aux services sans fil. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. Nous offrons également le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet à la clientèle de Bell Mobilité de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. Dans le même ordre d'idée, nous offrons le programme de financement d'appareils Doux Paiement pour la clientèle de Virgin Plus. De plus, nous avons lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. En janvier 2022, nous avons lancé de nouveaux forfaits mobiles illimités, les forfaits Ultime, pour tirer le meilleur parti du réseau 5G. Ces forfaits offrent plus de données aux vitesses maximales, la messagerie internationale, la qualité vidéo haute définition et la fonction de point d'accès sans fil. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Le marché canadien des services sans fil se saturant de plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté de notre clientèle.

Nous offrons également à la clientèle admissible la commodité de la Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, sans fil et de maison intelligente.

Nous offrons nos produits et services à la clientèle des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- d'environ 1 000 magasins Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile et La Source;
- de détaillants nationaux comme Best Buy, Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et SANS FIL, etc., qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment bell.ca, virginplus.ca, luckymobile.ca et thesource.ca;
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Le 31 janvier 2023, Bell et Staples Canada ULC (Staples/Bureau en Gros) ont annoncé la conclusion d'une entente pluriannuelle exclusive visant la vente de services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile dans les magasins Staples/Bureau en Gros à l'intention de la clientèle et des petites entreprises des quatre coins du pays. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associent pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, soutenue par l'expertise de Bell en matière de services de communications évolués.

Le 3 mai 2023, Bell a annoncé la conclusion d'une entente stratégique pluriannuelle avec Air Canada, qui comprend la commandite principale de sa messagerie gratuite en vol pour les membres Aéroplan et la distribution de cartes SIM (subscriber identity module ou module d'identité d'abonné) gratuites à bord pour permettre aux nouveaux arrivants et aux visiteurs qui arrivent au Canada d'activer une carte SIM sans fil pendant qu'ils sont encore en vol.

Le 18 janvier 2024, Bell a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada pour l'exploitation de 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada, qui seront renommés

Best Buy Express et offriront les tout derniers produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. Des magasins Best Buy Express devraient ouvrir partout au Canada à partir du deuxième semestre de 2024. Le 8 février 2024, Bell a annoncé qu'elle réduira progressivement les activités du siège social et des services administratifs de La Source, et procédera à la fermeture de 107 magasins La Source.

À l'intention des petites et moyennes entreprises clientes, notre équipe des services aux petites et aux moyennes entreprises offre une vaste gamme de services sans fil et sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Télé d'affaires, des solutions d'IdO, ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour entreprises. Toutes les solutions sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site Web bell.ca ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte.

C'est notre équipe des marchés d'affaires qui fournit des solutions de communications, incluant les services sans fil, aux grandes entreprises clientes, et nos produits et services sont vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologie de l'information clés en main entièrement gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux grandes entreprises. Nous continuons à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet, les réseaux privés, les services voix, les communications unifiées, les solutions infonuagiques, les services liés à la sécurité, les centres de contact infonuagiques, l'IdO et la solution MEC.

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

Bell Média

La clientèle des services de télé, d'affichage extérieur et de publicité numérique de Bell Média se compose d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leurs clients, ainsi que d'annonceurs qui achètent directement. Bell Média a également conclu des contrats avec diverses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les réseaux de télé généraliste de Bell Média sont offerts aux Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire des services de diffusion en direct ou des services de distribution des EDR. Les chaînes de télé spécialisée, de télé payante et les services de diffusion en continu de Bell Média sont offerts dans le cadre d'ententes de distribution conclues avec des EDR, et sa programmation radio est distribuée par une transmission en direct. En plus de ces principaux canaux de distribution, Bell Média distribue également ses programmations vidéo et radiophoniques par divers moyens non traditionnels, comme les services mobiles et la diffusion en continu sur Internet (iHeartRadio).

Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave et en ligne sur Crave.ca. Crave, RDS et TSN sont également offerts directement par Internet via leur site Web et application officiels respectifs. Les contenus de Crave peuvent être diffusés sur le Web et sur les plateformes partenaires comme iOS et les appareils mobiles Android, Apple TV, Android TV, Amazon Fire TV, le Lecteur Bell, Chromecast, Roku, Samsung, LG, Hisense, PlayStation de Sony et Xbox One. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays. Le 25 juillet 2023, Crave a élargi son offre de services de diffusion directement aux consommateurs en y ajoutant de nouveaux forfaits d'abonnement soutenus par la publicité. Les nouveaux forfaits offrent à la clientèle plusieurs options pour accéder à la sélection de contenu primé et de qualité supérieure de Crave.

Le 8 juin 2023, Bell Média a dévoilé de nouvelles solutions publicitaires élargies accessibles par l'entremise de la plateforme de marketing de Bell, combinant l'innovation, le contenu et la technologie de Bell et de Bell Média pour bâtir un avenir intégré et automatisé pour les spécialistes en marketing canadiens, notamment :

- les nouvelles offres de Bell Média en matière de Télévision adressable et d'Audio adressable;
- de nouvelles améliorations à son outil de gestion stratégique des audiences (SAM), notamment une optimisation plus rapide, de meilleures propositions, des capacités d'utilisation accrues et l'automatisation;
- l'élargissement de l'offre sur la plateforme côté demande (DSP), la place de marché de publicité programmatique de Bell Média.

Le 12 septembre 2023, Bell Média a lancé le service de télévision adressable, une innovation qui offre des publicités personnalisées aux auditoires télévisuels, sur son contenu linéaire et vidéo sur demande (VSD) de qualité supérieure sur CTV, CTV2 et Noovo, ainsi qu'une sélection de chaînes spécialisées en français et en anglais. Le service de télévision adressable rejoint les téléspectateurs par l'intermédiaire de l'application Télé Fibe de Bell sur les plateformes de téléviseur connecté, mobiles et Web, et a lancé des boîtiers décodeurs de nouvelle génération le 17 janvier 2024. Le service de télévision adressable offre une expérience publicitaire personnalisée à certains foyers ou appareils, en fonction de données démographiques et comportementales sur la vidéo sur demande, les diffusions en direct et le contenu linéaire, et fait de Bell Média le premier radiodiffuseur canadien à offrir la technologie sur les chaînes linéaires par l'intermédiaire d'un distributeur canadien de radiodiffusion. La solution télévision adressable de Bell Média tire parti des données internes de premier ordre de Bell, pour cibler précisément l'auditoire visé d'un annonceur.

Le 12 octobre 2023, Bell Média a lancé le service Audio adressable, un nouveau format novateur qui insère dynamiquement des publicités audio numériques dans la programmation linéaire en direct, ainsi que dans le contenu sur demande sur iHeartRadio.ca et sur l'application iHeartRadio Canada. Le service Audio adressable, offert par l'intermédiaire de Bell DSP et d'un représentant des ventes de Bell Média, permet aux marques de cibler les auditeurs grâce à la diffusion en continu AM/FM, aux pistes sur demande et aux balados. Acheminé par les données internes de premier ordre de Bell, le service Audio adressable permet aux marques de personnaliser l'expérience de l'auditeur et d'obtenir des taux de conversion plus élevés.

3.6 Réseaux

Le secteur des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, à la clientèle partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;
- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services à la clientèle;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

Services sans fil

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils IdO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'IdO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social. Nous offrons également des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, avec l'itinérance LTE dans 211 destinations et l'itinérance 5G dans 87 destinations.

Réseau HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2023, couvrant des milliers de villes et de villages, tant dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

Réseau 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, la clientèle profite de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon. Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, de sorte que la plupart des appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2023, offrant des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 150 Mbps, avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps. Actuellement, le réseau LTE représente 81 % du volume total du trafic de nos services de données sans fil.

Réseau LTE-A

Grâce à la technologie LTE-A bibande, Bell offre généralement des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 260 Mbps (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 74 Mbps). En attribuant trois radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, grâce à la technologie LTE-A tribande, nous pouvons généralement offrir des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques de pointe pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 100 Mbps). En ajoutant les technologies d'entrées multiples/sorties multiples (MIMO) et de modulation d'amplitude en quadrature (MAQ), nous pouvons offrir dans certaines zones des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 800 Mbps grâce à la technologie LTE-A bibande et de 1,2 Gbps grâce à la technologie LTE-A tribande.

Le réseau LTE de Bell est également capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel à quatre bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau plus performant LTE-A gigabit de Bell est offert dans certaines villes à l'échelle canadienne. Le réseau LTE-A quadribande offre maintenant des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques de pointe pouvant atteindre 1,5 Gbps dans les marchés au Canada (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 325 Mbps).

Au 31 décembre 2023, nous fournissions le service réseau LTE-A à 95 % de la population du Canada et le service LTE-A quadribande à plus de 60 % de la population canadienne.

Réseau LTE-M

Notre réseau LTE-M est un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications IdO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) vise à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes de Bell partout aux États-Unis et permet également à la clientèle d'AT&T d'utiliser des données en itinérance au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

Réseau 5G

Notre réseau sans fil 5G nous permet d'offrir des vitesses de transmission de données mobiles accrues et la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'IA et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes.

Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre tenue par ISDE et, le 19 mai 2023, Bell a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines des licences de spectre de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec, après approbation d'ISDE. Le 30 novembre 2023, Bell a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre sans fil dans le cadre de la vente aux enchères du spectre de 3 800 MHz qui vient de s'achever. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettent à Bell d'offrir des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays.

En 2023, Bell a continué d'étendre la portée de son réseau 5G à de nouveaux marchés au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Au 31 décembre 2023, le réseau 5G de Bell couvrait 86 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020, cette augmentation étant en partie attribuable à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui prévoyait un financement supplémentaire pour le réseau en 2021 et en 2022.

En juillet 2022, Bell a entrepris de déployer un bloc de spectre sans fil de 3 500 MHz pour entamer la phase suivante de l'évolution de sa technologie 5G et permettre le lancement de son réseau 5G+. Le réseau 5G+ de Bell devrait être plus rapide et plus réactif, ce qui devrait permettre une expérience mobile supérieure. Lancé initialement dans le sud de l'Ontario, le réseau 5G+ a été étendu au Manitoba et à plusieurs centres du Canada atlantique ainsi qu'à d'autres régions et desservait 51 % de la population canadienne au 31 décembre 2023. Des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 3 Gbps sont actuellement offertes dans certains marchés.

En 2022, Bell a également annoncé son projet visant à lancer un réseau central 5G autonome, en commençant par Toronto. L'ajout du spectre sans fil de 3 500 MHz permet à Bell d'offrir aux entreprises canadiennes un nouveau réseau central 5G, soutenu par une architecture autonome de calibre mondial, ce qui devrait donner lieu à des vitesses encore plus rapides et à une très faible latence. Au fil du temps, le réseau central 5G autonome offrira d'autres avantages comme le découpage du réseau et permettra l'utilisation d'une gamme complète d'options et de fonctionnalités 5G pour les entreprises et les consommateurs, tout en favorisant la croissance de l'IdO.

Services sur fil

Réseau de téléphonie et de transmission de données

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défectuosités. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie) et de Seattle, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en multigigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux de notre clientèle partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RPV IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises de la clientèle et les rendent plus efficientes. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à toute la clientèle d'affaires et résidentielle en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En avril 2021, Bell a annoncé le déploiement d'un service par longueur d'onde de 400 gigabits dans les principaux espaces de l'infrastructure de fibre de Bell afin d'offrir une vitesse de connectivité et une capacité considérablement accrues tout en optimisant la performance du réseau et l'efficacité énergétique. Le 14 novembre 2023, en partenariat avec FirstLight Fiber, Bell a dévoilé de nouvelles routes de transmission de données par longueur d'onde, dotées de vitesses atteignant 400 gigabits, qui offriront la triversité, aussi appelée triple redondance, entre Secaucus, au New Jersey, Toronto et Montréal (qui devrait être disponible au premier semestre de 2024). La technologie de 400 gigabits augmente la capacité de la fibre en recourant à moins de matériel réseau et à une plus grande automatisation pour fournir une vitesse de transmission des données quatre fois plus élevée et une capacité par longueur d'onde 50 % plus grande que celle de l'infrastructure de base 100 gigabits ou la technologie précédente.

Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

Le 16 novembre 2021, Bell et Nokia ont annoncé avoir réussi le premier essai de la technologie PON à large bande de 25 Gbps en Amérique du Nord, ce qui confirme que les technologies GPON et XGS-PON à large bande actuelles, et la future technologie PON de 25 Gbps, peuvent fonctionner en parfaite synergie sur le même équipement optique qui sera déployé à l'échelle du réseau. La technologie PON de 25 Gbps offre une grande capacité de bande passante symétrique qui prendra en charge de nouveaux cas d'utilisation, comme un service de premier ordre et le transport 5G.

Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au cours des dernières années, Bell s'est orientée vers le déploiement exclusif de connexions FTTP en superposant l'infrastructure cuivre existante à la fibre optique directement dans les foyers et les entreprises. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTP dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTP dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTP, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous les appellations Internet Fibe et Internet Virgin Plus, est fondé sur nos réseaux de fibre optique et procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 3 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 3.0, ainsi que des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN. Le 8 février 2024, nous avons annoncé notre décision de plafonner les vitesses de la fibre à 3 Gbps en raison des politiques du gouvernement fédéral et de la décision du 6 novembre 2023 du CRTC qui impose une obligation temporaire d'accès de gros aux installations FTTP et qui décourage l'investissement dans le réseau. En conséquence, nous avons retiré du marché notre service Fibe Gigabit 8.0, lancé initialement en septembre 2022.

En avril 2022, Bell a lancé Fibe Gigabit 3.0, un service initialement offert dans les zones admissibles de Toronto, qui a depuis été déployé dans plusieurs communautés en Ontario, au Québec, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique.

Le service Fibe Gigabit de Bell comprend la nouvelle Borne Giga Wi-Fi E6, la prochaine évolution du Wi-Fi, qui permet des vitesses plus rapides et une latence réduite lorsqu'elle est utilisée avec un appareil compatible. Les clients et les clientes peuvent ainsi travailler, apprendre, vidéoclavarder, regarder du contenu et jouer à des jeux en ligne sur tous les appareils de leur domicile, simultanément.

Outre les importants déploiements de connexions directes par fibre FTTP annoncés au cours des dernières années, lesquels se sont poursuivis dans la grande région de Toronto et du 905 ainsi que sur l'île de Montréal, à Hamilton et à Winnipeg, nous avons également annoncé en août 2022, un investissement de plus de 650 millions $, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario qui de son côté investit 484 millions $, pour étendre notre réseau tout optique de manière à l'offrir à plus de 80 000 foyers et entreprises dans les régions sous-desservies de la province d'ici 2025, dans le cadre du Plan Internet haute vitesse de l'Ontario.

En plus de plusieurs projets annoncés au cours des dernières années concernant le déploiement de connexions directes par fibre dans plusieurs petites collectivités, le 22 mars 2021, Bell a annoncé qu'elle fournirait l'accès au service Internet haute vitesse à de nombreuses régions du Québec mal desservies, en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec, dans le cadre de l'initiative « Opération haute vitesse » visant à connecter tous les foyers québécois avant septembre 2022. Le projet de Bell fournit des connexions Internet 100 % fibre à environ 31 000 foyers et entreprises dans presque 100 collectivités au Québec. En 2021, Northwestel Inc. (Northwestel), filiale de Bell, a également commencé à offrir des services sur un réseau entièrement optique à la clientèle à Dawson City, à Watson Lake et à Upper Liard, au Yukon, dans le cadre de son projet Every Community, un projet de trois ans visant à fournir un service Internet haute vitesse à 10 000 foyers et entreprises au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2023, Northwestel a terminé la dernière année de construction de son projet Every Community, en lançant le service de fibre jusqu'au domicile dans 24 localités du Yukon et 18 des Territoires du Nord-Ouest. Ce projet a permis de donner accès à l'Internet à haut débit à plus de 10 000 foyers et, par conséquent, plus de 90 % des foyers desservis par voie terrestre ont accès à des vitesses d'Internet allant jusqu'à 500 Mbps, ce qui dépasse l'objectif national en matière de large bande. Parmi les nouvelles communautés desservies en 2023 figure la communauté autochtone de Tuktoyaktuk, très isolée et comptant 100 habitants, qui est devenue la communauté la plus septentrionale du Canada à bénéficier de la technologie FTTH.

En 2023, Bell a annoncé l'expansion de son service Internet pure fibre à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, y compris dans des collectivités en Ontario dont Leamington, Lincoln, Essex Centre et Harrow, ainsi que dans six autres collectivités rurales au Manitoba. En outre, dans le cadre du projet Dibaajimowin du Grand Conseil du Traité nº 3, Bell fournira un accès Internet par fibre optique à large bande à 23 collectivités autochtones et à 13 collectivités non autochtones dans le nord-ouest de l'Ontario.

À la suite de la décision du CRTC du 6 novembre 2023, en vertu de laquelle une obligation temporaire d'accès aux services groupés FTTP a été imposée, nous avons l'intention de réduire les dépenses d'investissement de plus de 1 milliard $ pour 2024 et 2025 combinés, dont au moins 500 millions $ en 2024. Nous avions prévu d'investir cette somme pour procurer des accès Internet haute vitesse par fibre à des centaines de milliers de foyers et d'entreprises additionnels dans des collectivités rurales, suburbaines et urbaines. Cette réduction s'ajoute au fait que Bell a investi 105 millions $ de moins que prévu au T4 2023 à la suite de la décision du CRTC. Avant la décision, notre plan à court terme était de procurer des accès haute vitesse par fibre optique à neuf millions d'emplacements d'ici la fin de 2025. En conséquence directe des politiques du gouvernement fédéral et de la décision du CRTC qui décourage l'investissement dans le réseau, nous ralentissons le rythme d'expansion de la couverture de notre réseau optique pour atteindre une cible à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 et faisons plafonner les vitesses de la fibre à 3 Gbps.

Au 31 décembre 2023, la couverture de notre réseau FTTP s'étendait à plus de 7 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En plus de notre service Internet Fibe, nous offrons le service Internet résidentiel sous la marque Virgin Plus à la clientèle de l'Ontario et du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre à la clientèle actuelle de Virgin Plus des vitesses allant jusqu'à 300 Mbps pour le téléchargement et jusqu'à 100 Mbps pour le téléversement.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2023, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 9,5 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

Réseau WTTP

Le service WTTP repose sur une technologie sans fil fixe prête pour la 5G fournie par le réseau sans fil de Bell ayant recours à un spectre de 3 500 MHz pour offrir des services Internet haute vitesse aux résidents de petites localités mal desservies. Le service WTTP permet d'offrir le service à large bande Internet résidentiel sans fil de Bell en complément de son réseau FTTP.

En 2021, Bell a achevé le déploiement du service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et a atteint un an d'avance sa cible visant la couverture de un million d'emplacements. Le lancement accéléré du service Internet résidentiel sans fil faisait partie du programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui prévoyait un financement supplémentaire pour le réseau en 2021 et en 2022.

Bell offre des vitesses de téléchargement de son service résidentiel sans fil qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et des vitesses de téléversement de 10 Mbps (50/10), pour la majeure partie de notre clientèle. L'innovation en matière de réseau WTTP s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTP dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

Technologie DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

Service de télé par satellite

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada.

3.7 Personnel

Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel de BCE aux 31 décembre 2023 et 2022.

Nombre de membres du personnel aux 31 décembre	2023	2022
Bell SCT	**39 914**	38 965
Bell Média	**5 218**	5 645
Total [1]	**45 132**	44 610

(1) *Le nombre total de membres du personnel de BCE à la fin de 2023 était en hausse de 522 par rapport à 44 610 au 31 décembre 2022, en raison de l'acquisition de FX Innovation en juin 2023 et d'autres petites acquisitions réalisées au cours de l'exercice, ainsi que de l'embauche accrue dans nos centres de service à la clientèle, partiellement contrebalancées par l'attrition naturelle de l'effectif, les départs à la retraite et la réduction de personnel.*

Environ 42 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2023.

La convention collective suivante, qui couvre 250 membres du personnel ou plus, expirera en 2023 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 450 membres du personnel, a expiré le 19 décembre 2022; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 30 juin 2023.

La convention collective suivante, qui couvre 250 membres du personnel ou plus, expirera en 2024 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (gens de métier et de services), qui couvre environ 2 865 membres du personnel, expirera le 30 novembre 2024. Les négociations devraient débuter au quatrième trimestre de 2024.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 membres du personnel ou plus, ont déjà expiré :

- la convention collective entre Unifor et Expertech (gens de métier et de services), qui couvre environ 680 membres du personnel, a expiré le 30 novembre 2023; les négociations ont débuté au troisième trimestre de 2023 et sont en toujours cours.
- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Agincourt), qui couvre environ 430 membres du personnel, a expiré le 31 décembre 2023; les négociations ont débuté au quatrième trimestre de 2023 et sont toujours en cours.
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FICE) et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 415 membres du personnel, a expiré le 31 janvier 2024; les négociations ont débuté au premier trimestre de 2024 et sont toujours en cours.

Dans un contexte d'exploitation qui a été redéfini par des décisions réglementaires et des politiques du gouvernement fédéral de plus en plus défavorables, où l'économie est caractérisée par des taux d'intérêt élevés et une inflation persistante, où la concurrence augmente et où les préférences des consommateurs évoluent, Bell prend des mesures pour diminuer sa structure de coûts et aligner ses coûts sur le potentiel de produits d'exploitation de chaque secteur d'activité. Cela comprend la plus importante initiative de restructuration de notre personnel en près de 30 ans, qui se traduira par une réduction de notre personnel d'environ 4 800 postes, soit 9 % de tous les membres de l'équipe de BCE en 2024. Ces réductions de personnel devraient permettre de réaliser des économies de coûts en cours d'exercice de 150 millions $ à 200 millions $ en 2024, ou 250 millions $ sur une base annualisée. Les indemnités de départ liées à l'initiative de restructuration pourraient s'élever à environ 400 millions $.

3.8 Responsabilité d'entreprise

Information générale

Les pratiques ESG font partie intégrante de l'approche de BCE en matière de responsabilité d'entreprise consistant à gérer l'entreprise de façon à alimenter la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement.

BCE a adopté un ensemble de politiques ESG au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec la clientèle, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la diversité et la sécurité au travail, la protection de l'environnement et l'utilisation responsable de l'IA.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de gouvernance des données;
- la politique de sécurité de l'information;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- la politique sur l'indépendance journalistique;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- la politique de protection de la vie privée des membres du personnel;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale;
- la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail;
- la politique d'investissement dans la communauté;
- la politique sur les droits de la personne et les mesures d'adaptation;
- la politique sur l'IA responsable.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG. Depuis 2022, nous ne publions plus de rapport sur la responsabilité d'entreprise. Nous présentons plutôt notre performance financière et non financière dans un rapport annuel intégré, le rapport annuel intégré 2023 de BCE étant disponible sur le site Web BCE.ca. Il est important de noter que le rapport annuel intégré 2023 de BCE ne fait pas partie de la présente notice annuelle et qu'il n'y est pas intégré par renvoi.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque, ainsi que sur notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et les activités et résultats connexes à la section 1.5, *Gouvernance d'entreprise et gestion du risque*, ainsi qu'à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2023 de BCE aux pages 23 à 34 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Environnement

La protection de l'environnement et une performance énergétique efficace sont au cœur de notre approche en matière de responsabilité d'entreprise. Notre politique environnementale, qui est examinée annuellement, contient des principes qui soutiennent nos objectifs, allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter ou à dépasser les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et la promotion de mesures efficientes qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique.

Nous surveillons nos activités dans le but de nous assurer de notre conformité à notre politique environnementale, aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement, et nous apportons des mesures préventives et correctives au besoin. Nous avons instauré un système de gestion en matière environnementale qui permet :

- d'assurer une gestion systématique des risques et des occasions d'ordre environnemental, notamment des économies de coûts;
- d'établir un plan d'action environnemental pour l'entreprise;
- de chercher à détecter rapidement les problèmes éventuels;
- de définir la responsabilité de la gestion de l'environnement, tant pour les membres de la direction que pour les membres du personnel;
- de viser à assurer l'amélioration continue au moyen d'un processus régulier de suivi et d'établissement de rapports.

Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001, ce qui fait d'elle la première entreprise de communications nord-américaine à obtenir cette certification [(1)]. Cette certification vise le cadre de surveillance administrative de Bell Canada à l'égard du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de pratiques pour la prestation de services par Bell Canada à des secteurs d'activité comprenant des services de lignes terrestres, sans fil, de télé, Internet, de connectivité et à large bande, ainsi que des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage. De surcroît, en 2020, notre système de gestion énergétique a été certifié conforme à la norme ISO 50001, ce qui fait de nous la première société de communications nord-américaine à recevoir cette certification [(2)]. Cette dernière englobe la gestion opérationnelle et à l'échelle de l'entreprise ayant trait au programme de gestion de l'énergie de Bell Canada au sein de ses emplacements d'affaires canadiens associés aux activités des services de gestion immobilière, des services de gestion de parcs de véhicules, des services de radiodiffusion et de médias numériques, des services de lignes terrestres et sans fil, de télé, de services Internet, des services

(1) *L'information rendue publique examinée par Bell en 2020 au sujet des entreprises nord-américaines de communications et de télécommunications indiquait que Bell était la première entreprise du marché nord-américain des communications et télécommunications à obtenir la certification ISO 14001.*

(2) *L'information rendue publique examinée par Bell en 2020 au sujet des entreprises nord-américaines de communications et de télécommunications indiquait que Bell était la première entreprise du marché nord-américain des communications et télécommunications à obtenir la certification ISO 50001.*

de connectivité, des services à large bande passante, des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, et des fonctions administratives de nature générale connexes.

Un de nos outils essentiels est notre plan environnemental de l'entreprise, qui détaille les activités environnementales mises en place par nos diverses unités d'affaires. Le plan fait état des exigences de financement, des responsabilités et des résultats attendus, et assure le suivi des progrès que nous avons accomplis dans la réalisation de nos objectifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons consacré des charges de 13,9 millions $ et des dépenses d'investissement de 140,2 millions $ aux activités liées à l'environnement. Pour 2024, nous avons prévu au budget des charges de 14,1 millions $ et des dépenses d'investissement de 94,6 millions $ dans le but d'assurer l'application adéquate de notre politique environnementale, de réduire le plus possible nos différents risques environnementaux et de réaliser des progrès pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités de protection de l'environnement à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2023 de BCE aux pages 26 à 34 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

BCE accueille favorablement la demande accrue de transparence de la part de ses parties prenantes en ce qui concerne les actions pour le climat. Nous pensons également qu'il est important de détailler la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent se répercuter sur nos activités. Nous publions de l'information relative aux changements climatiques conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) dans notre rapport d'action sur le climat; ce rapport est accessible sur le site Web BCE.ca. Il est important de noter que notre rapport d'action sur le climat ne fait pas partie de la présente notice annuelle et qu'il n'y est pas intégré par renvoi.

3.9 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 43 et 44, 60 à 62, 64 et 65, 67 et 68, et 70 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Se reporter également à la section 3.4, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

3.10 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 87 à 91 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

3.11 Immobilisations incorporelles

Propriété intellectuelle

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et les membres de notre personnel, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les

allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières, ou qui font valoir leurs droits de propriété intellectuelle.

Licences de spectre et de radiodiffusion

Nos immobilisations incorporelles comprennent également des licences de spectre délivrées par ISDE, qui nous autorisent à utiliser un spectre sans fil donné pour proposer nos services sans fil, et des licences de radiodiffusion délivrées par le CRTC, qui nous autorisent à diffuser le contenu de Bell Média auprès de l'auditoire canadien.

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 6,4 milliards de MHz par population, et correspond à une moyenne d'environ 182 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien. Au cours des années précédentes, nous avons déployé 600 MHz, 700 MHz, 2 300 MHz, 2 500 MHz, 1 900 MHz, AWS et 850 MHz par l'intermédiaire de nos réseaux sans fil et, en 2022, nous avons entrepris le déploiement de notre spectre de 3 500 MHz acquis lors de la vente aux enchères de spectre de 2021. Nous avons l'intention de renouveler ces licences afin de répondre aux besoins du réseau en matière de capacité.

Le 19 mai 2023, Bell a acquis le droit d'utiliser, par subordination, certaines des licences de spectre de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec, après approbation d'ISDE. En outre, le 30 novembre 2023, Bell a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre sans fil dans le cadre de la vente aux enchères du spectre de 3 800 MHz qui vient de s'achever.

Les licences de radiodiffusion, délivrées par le CRTC, sont essentielles au succès de notre secteur Bell Média, car elles nous permettent de proposer des services de radio et de télé dans les régions où nous sommes présents. Nous cherchons à maintenir et à renouveler, le cas échéant, toutes les licences de radiodiffusion nécessaires à la poursuite de nos activités. Bon nombre de nos licences sont établies pour une durée de cinq ans et sont soumises à l'examen du CRTC en vertu d'une approche par groupe. Bien que nous prévoyions de renouveler régulièrement nos licences, les conditions dans lesquelles elles sont accordées peuvent changer d'une période de validité à l'autre.

4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne le moment et la réalisation prévus de l'acquisition proposée des activités canadiennes d'affichage extérieur de OUTFRONT et les avantages qui devraient en découler, ainsi que nos objectifs, plans et priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Conformément à nos impératifs stratégiques, depuis 2021, nous avons conclu ou annoncé des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions principales les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.

4.1 Transactions

Acquisition proposée des activités canadiennes de médias d'affichage extérieur de OUTFRONT

Le 23 octobre 2023, Bell Média a annoncé qu'elle avait conclu un accord visant l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur de OUTFRONT. La transaction est évaluée à 410 millions $, sous réserve de certains ajustements, et devrait être finalisée au cours du premier semestre de 2024, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect d'autres conditions de clôture. L'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur de OUTFRONT devrait soutenir la stratégie de Bell Média en matière de médias numériques et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanaux percutantes d'un océan à l'autre. Les résultats des activités canadiennes d'affichage extérieur de OUTFRONT seront inclus dans notre secteur Bell Média.

Principales transactions conclues

Nous avons conclu plusieurs transactions, notamment des acquisitions, des cessions, des partenariats et des investissements depuis 2021, en appui à nos impératifs stratégiques et à notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens et les Canadiennes communiquent entre eux et avec le reste du monde. De plus amples renseignements concernant les plus importantes de ces transactions sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Transaction	Principales caractéristiques
Partenariat stratégique avec Best Buy Canada (2024)	• Le 18 janvier 2024, Bell a annoncé l'établissement d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada visant l'exploitation de 165 magasins de produits électroniques grand public au Canada. Les magasins La Source seront renommés Best Buy Express et offriront les tout derniers produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. Des magasins Best Buy Express devraient ouvrir partout au Canada à partir du deuxième semestre de 2024.
Acquisition de FX Innovation (2023)	• Le 1er juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur montréalais de services professionnels et gérés axés sur le nuage et de solutions d'automatisation des flux de travail pour les entreprises clientes, moyennant une contrepartie en trésorerie de 157 millions $, de laquelle un montant de 12 millions $ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions $ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions $. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans ceux de notre secteur Bell SCT.
Cession de studios de production (2023)	• Le 3 mai 2023, Bell Média a conclu la vente précédemment annoncée de sa participation de 63 % dans certains studios de production, qui étaient inclus dans son secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions $.
Acquisition de Distributel Communications Limitée (Distributel) (2022)	• Le 1er décembre 2022, Bell a acquis Distributel, un fournisseur de communications indépendant d'envergure nationale offrant une vaste gamme de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux grossistes, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions $ (282 millions $ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 39 millions $ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. L'acquisition de Distributel devrait soutenir la croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires de Bell. Les résultats de Distributel sont inclus dans notre secteur Bell SCT.
Acquisition d'EBOX (2022)	• En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés affiliées, qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario, pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions $ (139 millions $ déduction faite de la trésorerie acquise). Bell conserve la marque et les activités d'EBOX, et EBOX continue de fournir des services de télécommunications aux consommateurs et aux entreprises dans ces régions. • L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Acquisition d'un bloc de spectre sans fil

En 2021, Bell a fait l'acquisition importante d'un bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre d'ISDE. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Bell a fait l'acquisition de 271 licences pour 678 millions de MHz par population sur le spectre de 3 500 MHz (ce qui est essentiel pour tirer parti du plein potentiel de la 5G) pour la somme de 2,07 milliards $.

Le 19 mai 2023, après approbation d'ISDE, Bell a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences de spectre de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec, pour 145 millions $.

Le 30 novembre 2023, Bell a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir, pour un montant de 518 millions $, 939 licences de spectre de 3 800 MHz pour 1,77 milliard de MHz par population dans le cadre de la vente aux enchères de spectre qui vient de se terminer. Cette acquisition portera le total des fréquences de 3 500 MHz et de 3 800 MHz détenues par Bell à 3,5 milliards de MHz par population, à un coût moyen de 0,79 $ par MHz par population.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de BCE

Le 5 novembre 2020, BCE a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2020) en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA de 2020 a commencé le 9 novembre 2020 et a pris fin le 8 novembre 2021 et a permis à BCE de procéder au rachat et à l'annulation d'un total de 41 400 actions privilégiées de premier rang. Le 4 novembre 2021, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2021), qui a commencé le 9 novembre 2021 et a pris fin le 8 novembre 2022. BCE n'a racheté aucune action privilégiée de premier rang dans le cadre de l'OPRA de 2021. Le 3 novembre 2022, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2022), laquelle a commencé le 9 novembre 2022 et a pris fin le 8 novembre 2023 et a permis à BCE de procéder au rachat et à l'annulation d'un total de 7 411 036 actions privilégiées de premier rang.

Le 2 novembre 2023, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2023), laquelle a commencé le 9 novembre 2023 et prendra fin le 8 novembre 2024 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats aux termes de l'OPRA de 2023. BCE a procédé à l'OPRA de 2023 parce qu'elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées de premier rang se négocient dans des fourchettes de cours qui ne rendent pas entièrement compte de leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées de premier rang constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles.

Le nombre réel d'actions privilégiées de premier rang rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2023 et le moment des rachats sont à la discrétion de BCE et sont assujettis aux restrictions imposées par la TSX. L'OPRA de 2023 peut être exécutée par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle au Canada, selon ce qui est admissible, et par tout autre moyen autorisé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2023, BCE avait racheté et annulé 1 297 797 actions privilégiées de premier rang dans le cadre de l'OPRA de 2023.

4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques ou aux sections du rapport de gestion 2021 de BCE et du rapport de gestion 2022 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2021 de BCE et du rapport financier annuel 2022 de BCE, respectivement, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2021 et en 2022. Se reporter aux rubriques ou sections du rapport de gestion 2023 de BCE, faisant partie du rapport financier annuel 2023 de BCE, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2023 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2024.

Rapport de gestion	Rubriques et sections de référence	
Rapport de gestion 2021 de BCE	Section 1.3	*Principaux faits récents touchant notre société*
	Section 1.4	*Stratégie relative aux marchés financiers*
	Rubrique 2	*Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2021 pour chaque impératif stratégique*
Rapport de gestion 2022 de BCE	Section 1.3	*Principaux faits récents touchant notre société*
	Section 1.4	*Stratégie relative aux marchés financiers*
	Rubrique 2	*Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2022 pour chaque impératif stratégique*
Rapport de gestion 2023 de BCE	Section 1.3	*Principaux faits récents touchant notre société*
	Section 1.4	*Stratégie relative aux marchés financiers*
	Rubrique 2	*Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2023 pour chaque impératif stratégique*
	Rubrique 2	*Impératifs stratégiques – Points de mire en 2024 pour chaque impératif stratégique*

4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui concerne l'établissement et la modification d'une réglementation portant sur l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2021 de BCE, du rapport de gestion 2022 de BCE et du rapport de gestion 2023 de BCE, inclus dans le rapport annuel 2021 de BCE, dans le rapport financier annuel 2022 de BCE et dans le rapport financier annuel 2023 de BCE, respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont eu des répercussions au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 et qui pourraient influencer dans l'avenir le développement général de nos activités.

5 Notre structure du capital

Cette section décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la TSX et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de premier rang de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 7 mars 2024, BCE n'avait aucune action de catégorie B ni aucune action privilégiée de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 30, *Capital-actions*, des états financiers consolidés 2023 de BCE, aux pages 162 et 163 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société qui dépasse le seuil de 10 % mentionné ci-dessus puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère détient au moins 66⅔ % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications (sous réserve des règles concernant la propriété), au moins 66⅔ % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens ou des Canadiennes, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66⅔ % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33⅓ % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33⅓ %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Compagnie Trust TSX et ii) les actionnaires véritables, auprès de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons aussi des rapports périodiques au CRTC.

Au 7 mars 2024, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

Titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Au 31 décembre 2023, Bell Canada avait émis ou repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

Titres d'emprunt	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Au 31 décembre 2023 (en millions $)
Acte de fiducie de 1997	4,02 %	2024 – 2053	19 768
Acte de fiducie de 1976	9,38 %	2027 – 2054	975
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)	8,21 %	2026 – 2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 (1)	3,58 %	2024 – 2052	7 529
Acte de fiducie de 2011 (2)	4,00 %	2024	225
Total			28 772

(1) *Au 31 décembre 2023, Bell Canada avait émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 5,7 milliards $ US, couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.*

(2) *Dans le cadre de l'acquisition de Manitoba Telecom Services (MTS), le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette émise par MTS en vertu de son acte de fiducie de 2011.*

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 25, *Dette à long terme*, des états financiers consolidés 2023 de BCE, aux pages 151 et 152 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

Dans le cadre de son prospectus préalable daté du 7 mars 2022 (le prospectus préalable de 2022), Bell Canada pouvait émettre de temps à autre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 19 mai 2022 (le supplément de prospectus de 2022), Bell Canada pouvait émettre des débentures à moyen terme (MTN) non garanties en vertu du prospectus préalable de 2022.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,5 milliard $ en deux séries. Les débentures MTN à 4,55 %, série M-58, d'un montant de 1,05 milliard $, ont été émises au prix de 99,787 $ par tranche de 100 $ de capital et viennent à échéance le 9 février 2030. Les débentures MTN à 5,15 %, série M-59, d'un montant de 450 millions $, ont été émises au prix de 99,500 $ par tranche de 100 $ de capital et viennent à échéance le 9 février 2053. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et d'un supplément de prospectus daté du 8 mai 2023, des billets de série US-8 à 5,100 % d'un capital de 850 millions $ US (1 138 millions $ CA) au prix de 99,930 $ US par tranche de 100 $ US de capital et échéant le 11 mai 2033. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 11 août 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,0 milliard $ en deux séries. Les débentures MTN à 5,15 %, série M-60, d'un montant de 600 millions $, ont été émises au prix de 99,917 $ par tranche de 100 $ de capital et viennent à échéance le 14 novembre 2028. Les débentures MTN à 5,60 %, série M-61, d'un montant de 400 millions $, ont été émises au prix de 99,726 $ par tranche de 100 $ de capital et viennent à échéance le 11 août 2053. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 14 novembre 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,0 milliard $ en deux séries. Les débentures MTN à 5,85 %, série M-57, d'un montant de 300 millions $, qui ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série existante de débentures MTN, ont été émises au prix de 101,232 $ par tranche de 100 $ de capital, majoré des intérêts courus et impayés à compter du 10 novembre 2023 inclusivement jusqu'au 14 novembre 2023 exclusivement, et viennent à échéance le 10 novembre 2032. Les débentures MTN à 5,25 %, série M-62, d'un montant de 700 millions $ ont été émises au prix de 99,897 $ par 100 $ de capital et viennent à échéance le 15 mars 2029. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour financer le remboursement à l'échéance des débentures MTN à 2,70 % de Bell Canada, série M-44, d'un montant en capital de 1,0 milliard $, arrivant à échéance en février 2024.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et d'un supplément de prospectus daté du 12 février 2024, des billets d'un capital total de 1,45 milliard $ US (1,95 milliard $ CA) en deux séries. Les billets de série US-9 à 5,200 %, d'un montant de 700 millions $ US (942 millions $ CA) ont été émis au prix de 99,823 $ US par tranche de 100 $ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-10 à 5,550 %, d'un montant de 750 millions $ US (1009 millions $ CA), ont été émis au prix de 99,869 $ US par tranche de 100 $ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2054. Il est prévu que le produit net de ces émissions servira à rembourser à l'échéance les billets de série US-3 de Bell Canada d'un montant de 600 millions $ US échéant le 17 mars 2024, à financer le paiement restant pour les licences de spectre 3 800 MHz et à financer d'autres frais généraux de la société, ce qui pourrait inclure le remboursement de la dette à court terme.

Au 7 mars 2024, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt dans le cadre de son prospectus préalable de 2022 d'un capital s'élevant à 7,589 milliards $.

Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées, en vertu des termes définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées ou dans l'acte de fiducie pertinent, selon le cas (le rachat en cas d'événement déclencheur de changement de contrôle). De plus, l'acte de fiducie de 2011 de MTS repris par Bell Canada comprend des clauses restrictives à l'égard de l'émission de titres d'emprunt additionnels dont la date

d'échéance dépasse un an en fonction de certains critères liés à la couverture des intérêts et à la couverture par l'actif. Bell Canada se conforme à toutes les modalités et restrictions de ses titres d'emprunt.

Papier commercial de Bell Canada

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards $, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 3,5 milliards $ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 7 mars 2024. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 3,0 milliards $ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 7 mars 2024, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait à 1 084 millions $ US (1 444 millions $ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions et des titres d'emprunt, ainsi qu'au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations de crédit actuelles, et une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos coûts et notre capacité de financement, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire.

Au 7 mars 2024, les actions privilégiées de BCE étaient notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada étaient notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 7 mars 2024, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS, à Moody's et à S&P comprennent l'accès à une partie ou à la totalité de leurs sites Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS pour les services fournis relativement au programme de titrisation de Bell Canada.

Notations des titres de BCE et de Bell Canada

Notations des titres d'emprunt à court terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à court terme	Agence de notation	Notation	Rang
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (élevée)	4 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-1 (faible) (échelle canadienne)	3 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

Notations des titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à long terme	Agence de notation	Notation	Rang
Titres d'emprunt à long terme non subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (élevée)	8 sur 26
	Moody's	Baa1	8 sur 21
	S&P	BBB+	8 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (faible)	10 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22

Notations des actions privilégiées de BCE

Actions privilégiées	Agence de notation	Notation	Rang
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-2 (faible) (échelle canadienne)	6 sur 18
		BBB- (échelle mondiale)	8 sur 20

Au 7 mars 2024, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

Précisions générales

Titres d'emprunt à court terme

Le tableau suivant présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à court terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 7 mars 2024.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	R-1 (élevée)	D
Moody's	P-1	NP
S&P (échelle canadienne)	A-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	A-1+	D

L'échelle de notation de la dette à court terme de DBRS indique une opinion sur les risques qu'un emprunteur ne remplisse pas ses obligations financières à court terme dans les délais prévus. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières contractuelles et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

Une notation attribuée aux emprunts sous forme de papier commercial canadien par S&P représente une opinion prospective sur la capacité d'un débiteur à respecter ses engagements financiers relatifs à un programme d'emprunts sous forme de papier commercial précis ou à un autre instrument financier à court terme, par comparaison au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs actifs sur les marchés des capitaux canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

Titres d'emprunt à long terme

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à long terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 7 mars 2024.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	AAA	D
Moody's	Aaa	C
S&P	AAA	D

L'échelle de notation de la dette à long terme de DBRS indique une opinion sur le risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées aux émetteurs ou aux obligations qui ont une échéance initiale de 11 mois ou plus, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières contractuelles et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

L'échelle de notation de la dette à long terme de S&P indique une opinion prospective sur la solvabilité d'une société relativement à une obligation financière précise, à une catégorie précise d'obligations financières ou à un programme financier précis. Cette évaluation tient compte, entre autres facteurs, de la probabilité de paiement, c'est-à-dire la capacité et l'intention de la société de respecter ses engagements financiers relatifs à une obligation conformément aux modalités de l'obligation, entre autres facteurs.

Actions privilégiées

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux actions privilégiées et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 7 mars 2024.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	Pfd-1 (élevée)	D
S&P (échelle canadienne)	P-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	AA	D

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations en ce qui concerne les engagements tant à l'égard des dividendes que du capital. Chaque notation de DBRS est basée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité émettrice.

Les notations attribuées aux actions privilégiées canadiennes par S&P indiquent une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur relativement au respect d'une obligation précise liée à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, par comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs du marché canadien.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

Précisions sur les catégories des notations reçues pour nos titres

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

Agence de notation	Description des titres	Catégorie de notation	Précisions sur la catégorie de la notation reçue
DBRS	Titres d'emprunt à court terme	R-2 (élevée)	borne supérieure d'une qualité de crédit adéquate
			la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable
			pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme	BBB (élevée)	la qualité du crédit est adéquate
			la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable
			pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme subordonnés	BBB (faible)	la qualité du crédit est adéquate
			la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable
			pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Actions privilégiées	Pfd-3	la qualité du crédit est adéquate
			offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette; en général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé
Moody's	Titres d'emprunt à court terme	P-2	la capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte
	Titres d'emprunt à long terme	Baa	assujettis à un risque de crédit modéré
			jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives
S&P	Titres d'emprunt à court terme	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)	la capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante
			la sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée
	Titres d'emprunt à long terme	BBB	les paramètres de protection sont adéquats
			la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers
	Actions privilégiées	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)	les paramètres de protection sont adéquats
			la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers

5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2023 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	Actions ordinaires (BCE)	Actions privilégiées de premier rang									
		Série R (BCE.PR.R)	Série S (BCE.PR.S)	Série T (BCE.PR.T)	Série Y (BCE.PR.Y)	Série Z (BCE.PR.Z)	Série AA (BCE.PR.A)	Série AB (BCE.PR.B)	Série AC (BCE.PR.C)	Série AD (BCE.PR.D)	Série AE (BCE.PR.E)
Janvier 2023											
Haut	63,35 $	16,10 $	18,78 $	18,85 $	18,91 $	20,21 $	18,78 $	18,96 $	19,00 $	18,89 $	18,99 $
Bas	59,33 $	14,63 $	18,19 $	17,16 $	18,15 $	18,40 $	17,08 $	18,15 $	18,12 $	18,12 $	18,02 $
Volume	41 421 895	209 262	11 025	86 769	215 954	101 800	150 474	195 612	173 880	251 779	126 126
Février 2023											
Haut	63,37 $	16,00 $	18,99 $	18,75 $	19,05 $	19,70 $	18,49 $	19,07 $	18,96 $	19,19 $	19,11 $
Bas	60,01 $	14,71 $	18,40 $	18,17 $	18,51 $	19,25 $	17,75 $	18,51 $	18,12 $	18,52 $	18,43 $
Volume	51 165 209	169 435	9 620	55 797	59 460	62 100	90 827	118 393	350 130	211 996	113 184
Mars 2023											
Haut	61,23 $	15,99 $	18,70 $	18,62 $	19,40 $	19,64 $	18,37 $	18,82 $	18,44 $	18,98 $	18,76 $
Bas	58,41 $	14,50 $	17,82 $	17,57 $	17,94 $	18,00 $	17,10 $	17,84 $	17,55 $	17,83 $	17,88 $
Volume	69 790 651	72 672	51 432	72 735	79 933	72 238	112 115	212 166	83 852	334 591	204 449
Avril 2023											
Haut	65,41 $	15,83 $	18,41 $	18,81 $	18,45 $	19,92 $	18,78 $	18,47 $	19,19 $	18,51 $	18,50 $
Bas	60,23 $	15,00 $	17,86 $	17,84 $	17,82 $	18,85 $	17,55 $	17,72 $	18,07 $	17,78 $	17,84 $
Volume	36 131 303	54 354	57 800	96 372	81 241	56 770	210 148	157 133	137 724	254 324	84 752
Mai 2023											
Haut	65,66 $	15,50 $	18,19 $	18,84 $	18,15 $	19,10 $	18,25 $	18,14 $	18,96 $	18,16 $	18,16 $
Bas	61,08 $	14,16 $	17,70 $	17,31 $	17,40 $	17,60 $	17,09 $	17,52 $	17,40 $	17,42 $	17,38 $
Volume	36 137 538	42 374	50 880	56 593	97 846	34 633	84 130	136 564	49 835	238 358	83 920
Juin 2023											
Haut	61,99 $	15,27 $	18,20 $	18,20 $	18,09 $	18,39 $	17,87 $	18,43 $	18,04 $	18,17 $	18,10 $
Bas	58,49 $	14,29 $	17,70 $	17,46 $	17,43 $	17,80 $	17,10 $	17,53 $	17,46 $	17,54 $	17,40 $
Volume	47 361 189	183 727	30 436	106 585	134 334	85 045	214 678	98 784	69 306	318 563	120 310
Juillet 2023											
Haut	60,60 $	15,46 $	18,20 $	17,96 $	18,50 $	18,39 $	17,78 $	18,42 $	17,93 $	18,30 $	18,23 $
Bas	56,86 $	14,50 $	17,94 $	17,40 $	17,94 $	17,80 $	16,70 $	18,00 $	17,37 $	17,97 $	17,88 $
Volume	35 580 374	42 203	11 665	125 368	127 134	30 009	210 919	117 841	75 099	259 216	115 385
Août 2023											
Haut	58,10 $	15,05 $	18,10 $	18,05 $	18,30 $	18,16 $	17,08 $	18,19 $	17,57 $	18,07 $	18,05 $
Bas	54,62 $	14,38 $	17,93 $	16,97 $	17,77 $	16,78 $	15,42 $	17,73 $	16,20 $	17,75 $	17,65 $
Volume	48 097 886	177 422	41 881	127 724	122 750	39 506	262 204	188 297	95 177	245 425	198 922
Septembre 2023											
Haut	56,90 $	14,55 $	17,89 $	17,18 $	17,80 $	17,34 $	15,93 $	17,90 $	16,45 $	18,09 $	17,76 $
Bas	51,01 $	14,00 $	17,30 $	16,08 $	17,25 $	16,02 $	15,03 $	17,32 $	15,35 $	17,30 $	17,17 $
Volume	51 385 041	80 451	34 512	78 227	86 894	21 695	198 617	114 626	84 368	161 829	101 043
Octobre 2023											
Haut	52,81 $	14,10 $	17,56 $	16,16 $	17,50 $	16,49 $	15,28 $	17,78 $	15,65 $	17,82 $	17,40 $
Bas	49,57 $	12,91 $	16,70 $	14,00 $	16,60 $	14,57 $	13,66 $	16,77 $	14,02 $	16,73 $	16,18 $
Volume	42 352 718	179 600	30 914	150 411	124 562	21 660	316 732	117 802	294 284	324 675	138 836
Novembre 2023											
Haut	54,72 $	15,60 $	18,10 $	17,90 $	18,45 $	17,20 $	16,20 $	18,50 $	16,95 $	18,26 $	18,24 $
Bas	51,54 $	13,32 $	17,05 $	14,59 $	16,65 $	14,85 $	14,30 $	16,93 $	14,25 $	16,87 $	16,65 $
Volume	35 691 340	43 844	36 786	87 226	224 025	53 723	306 273	117 137	81 269	174 837	133 264
Décembre 2023											
Haut	56,04 $	15,60 $	18,18 $	17,27 $	18,19 $	17,47 $	16,35 $	18,43 $	17,00 $	18,28 $	18,18 $
Bas	50,88 $	14,73 $	17,20 $	15,84 $	17,15 $	16,15 $	15,34 $	17,36 $	15,77 $	17,30 $	17,24 $
Volume	56 852 911	83 408	25 543	154 816	116 903	98 241	344 474	205 704	118 240	143 662	90 333

	Actions privilégiées de premier rang									
	Série AF (BCE.PR.F)	Série AG (BCE.PR.G)	Série AH (BCE.PR.H)	Série AI (BCE.PR.I)	Série AJ (BCE.PR.J)	Série AK (BCE.PR.K)	Série AL (BCE.PR.L)	Série AM (BCE.PR.M)	Série AN (BCE.PR.N)	Série AQ (BCE.PR.Q)
Janvier 2023										
Haut	17,10 $	16,34 $	18,85 $	16,53 $	18,84 $	15,26 $	16,70 $	15,81 $	18,29 $	21,41 $
Bas	16,00 $	15,40 $	18,05 $	15,21 $	18,05 $	13,89 $	16,29 $	14,41 $	17,49 $	19,01 $
Volume	57 816	48 360	108 033	238 723	209 326	613 497	11 820	138 665	17 300	148 332
Février 2023										
Haut	17,24 $	16,39 $	19,22 $	16,25 $	19,16 $	15,51 $	17,40 $	15,95 $	18,30 $	21,68 $
Bas	16,46 $	15,73 $	18,49 $	15,78 $	18,54 $	14,57 $	16,05 $	15,21 $	17,05 $	20,70 $
Volume	77 070	20 451	64 098	24 748	134 884	160 596	18 464	143 996	6 588	115 386
Mars 2023										
Haut	17,00 $	15,95 $	18,74 $	16,00 $	18,83 $	14,82 $	16,74 $	15,39 $	17,85 $	20,94 $
Bas	15,51 $	14,61 $	17,86 $	14,60 $	17,92 $	13,78 $	16,10 $	14,28 $	16,45 $	19,40 $
Volume	98 965	257 287	72 061	38 387	193 655	322 029	7 890	109 775	6 292	138 027
Avril 2023										
Haut	16,85 $	15,65 $	18,47 $	15,77 $	18,65 $	14,65 $	16,45 $	15,37 $	17,60 $	21,20 $
Bas	16,03 $	14,93 $	17,85 $	14,88 $	17,95 $	13,85 $	16,07 $	14,40 $	16,45 $	19,54 $
Volume	71 348	85 609	104 385	51 249	116 557	411 241	4 600	94 386	13 957	365 395
Mai 2023										
Haut	16,55 $	15,55 $	18,20 $	15,39 $	18,35 $	14,29 $	16,43 $	14,68 $	17,49 $	21,00 $
Bas	15,49 $	14,42 $	17,43 $	14,25 $	17,47 $	13,35 $	15,26 $	13,65 $	16,60 $	19,12 $
Volume	40 466	35 496	57 713	38 791	42 014	226 856	10 690	40 762	8 729	107 030
Juin 2023										
Haut	16,31 $	15,09 $	18,18 $	15,09 $	18,32 $	14,41 $	16,25 $	14,62 $	17,20 $	20,97 $
Bas	15,70 $	14,56 $	17,57 $	14,45 $	17,75 $	13,68 $	15,21 $	13,90 $	16,51 $	19,39 $
Volume	92 222	52 319	83 115	26 821	34 573	209 186	12 917	54 874	3 100	86 133
Juillet 2023										
Haut	16,25 $	15,07 $	18,29 $	15,08 $	18,29 $	14,78 $	16,55 $	15,23 $	17,50 $	21,60 $
Bas	15,02 $	14,59 $	17,97 $	14,54 $	18,02 $	14,25 $	15,84 $	14,30 $	17,00 $	20,64 $
Volume	173 317	43 149	95 188	66 620	41 299	304 670	37 461	269 923	8 700	76 957
Août 2023										
Haut	16,25 $	15,10 $	18,19 $	15,26 $	18,08 $	14,58 $	16,92 $	15,15 $	17,65 $	22,00 $
Bas	15,59 $	14,50 $	17,76 $	14,31 $	17,79 $	13,65 $	15,60 $	14,15 $	16,75 $	20,95 $
Volume	186 712	61 722	50 612	134 516	19 777	499 399	19 550	237 414	45 490	496 868
Septembre 2023										
Haut	16,11 $	14,74 $	17,75 $	14,50 $	17,88 $	13,90 $	15,89 $	14,25 $	17,00 $	21,45 $
Bas	14,88 $	13,51 $	17,20 $	13,87 $	17,33 $	13,21 $	15,41 $	13,85 $	16,40 $	19,80 $
Volume	65 975	64 799	42 726	74 019	16 229	333 476	5 076	121 776	10 600	171 081
Octobre 2023										
Haut	15,20 $	13,85 $	17,40 $	13,80 $	17,50 $	13,85 $	16,00 $	14,26 $	16,50 $	19,97 $
Bas	14,06 $	12,72 $	16,53 $	12,85 $	16,70 $	13,32 $	15,05 $	13,65 $	16,08 $	19,01 $
Volume	176 476	402 489	74 730	283 296	52 970	460 386	19 268	164 464	21 800	177 051
Novembre 2023										
Haut	16,57 $	15,59 $	18,05 $	15,63 $	18,20 $	15,02 $	16,67 $	15,25 $	16,70 $	22,18 $
Bas	14,70 $	13,25 $	16,70 $	13,32 $	16,57 $	13,55 $	14,99 $	13,99 $	15,99 $	19,80 $
Volume	92 459	294 705	92 273	363 707	124 416	296 108	19 545	200 952	40 069	61 460
Décembre 2023										
Haut	16,25 $	15,20 $	18,54 $	15,16 $	18,22 $	14,68 $	16,10 $	14,87 $	16,85 $	22,52 $
Bas	15,50 $	14,31 $	16,91 $	14,29 $	17,27 $	13,66 $	15,20 $	14,02 $	16,10 $	21,03 $
Volume	76 916	156 413	244 735	233 565	13 884	470 289	26 714	163 585	26 018	134 917

6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende de BCE, le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2024 et le niveau du ratio de distribution, la cible de la politique de distribution de dividendes, les dépenses d'investissement prévues ainsi que les perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de BCE évalue de temps à autre la pertinence de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE est actuellement établie à un ratio de distribution cible [(1)] se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles [(1)]. Notre objectif consiste à obtenir une croissance du dividende et à maintenir notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités commerciales stratégiques. Au 31 décembre 2023, notre ratio de distribution était de 111 %, comparativement à 108 % au 31 décembre 2022, ce qui est supérieur à la fourchette cible en raison des dépenses d'investissement élevées. Cette hausse des dépenses d'investissement par rapport aux niveaux annuels d'avant 2020 s'explique par les investissements générationnels dans nos réseaux que nous avons continué à effectuer pour soutenir la mise en place de notre infrastructure de réseau en fibre, 5G et 5G+. Bien qu'une réduction importante des dépenses d'investissement, attribuable en grande partie à la politique du gouvernement soit prévue en 2024, il est anticipé que ces dépenses resteront supérieures aux niveaux annuels d'avant 2020. De plus, les flux de trésorerie disponibles en 2024 seront touchés défavorablement par les indemnités de cessation d'emploi considérablement plus élevées en raison des mesures de restructuration du personnel, de la hausse des intérêts payés et de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement. Par conséquent, le ratio de distribution de BCE demeurera au-dessus de notre fourchette prévisionnelle en 2024.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, du rapport de gestion 2023 de BCE, aux pages 20 à 23 du rapport financier annuel 2023 de BCE.

La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou respectée, ni que le dividende sur actions ordinaires sera majoré, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, les augmentations du dividende et la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente les augmentations du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE à compter du dividende trimestriel à payer le 15 avril 2021.

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation	Prise d'effet
4 février 2021	5,1 % (de 3,33 $ par action à 3,50 $ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2021
3 février 2022	5,1 % (de 3,50 $ par action à 3,68 $ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2022
2 février 2023	5,2 % (de 3,68 $ par action à 3,87 $ par action)	Dividende trimestriel à payer le 17 avril 2023
8 février 2024	3,1 % (de 3,87 $ par action à 3,99 $ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2024

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE sont, s'ils sont déclarés, payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

(1) *Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et le ratio de distribution de dividendes est un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le ratio de distribution de dividendes est calculé en divisant les dividendes versés sur actions ordinaires par les flux de trésorerie disponibles. Pour une description complète de ces mesures, y compris, pour les flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, se reporter à la rubrique 11,* Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) *du rapport de gestion 2023 de BCE aux pages 109 à 114 du rapport financier annuel 2023 de BCE.*

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2023, en 2022 et en 2021.

	2023	2022	2021
Actions ordinaires	**3,87 $**	3,68 $	3,50 $
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	**0,75450 $**	0,75450 $	0,75450 $
Série S	**1,74988 $**	1,11611 $	0,67884 $
Série T	**1,24750 $**	1,24750 $	0,87794 $
Série Y	**1,74988 $**	1,11611 $	0,58530 $
Série Z	**1,33650 $**	1,06613 $	0,97600 $
Série AA	**1,23500 $**	1,06876 $	0,90252 $
Série AB	**1,74988 $**	1,11611 $	0,61248 $
Série AC	**1,27000 $**	1,09500 $	1,09500 $
Série AD	**1,74988 $**	1,11611 $	0,61248 $
Série AE	**1,74988 $**	1,11611 $	0,61248 $
Série AF	**0,96625 $**	0,96625 $	0,96625 $
Série AG	**0,84250 $**	0,84250 $	0,80688 $
Série AH	**1,74988 $**	1,11611 $	0,61248 $
Série AI	**0,84750 $**	0,84750 $	0,76751 $
Série AJ	**1,74988 $**	1,11611 $	0,61248 $
Série AK	**0,82650 $**	0,82650 $	0,73850 $
Série AL	**1,62174 $**	0,81844 $	0,49935 $
Série AM	**0,73475 $**	0,73475 $	0,72382 $
Série AN	**1,67424 $**	0,87094 $	0,55186 $
Série AO [1]	**— $**	0,26625 $	1,06500 $
Série AQ	**1,31088 $**	1,20300 $	1,20300 $

(1) *Le 31 mars 2022, BCE a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif, série AO, en circulation.*

7 Membres du conseil d'administration et de la haute direction

7.1 Membres du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal en date du 7 mars 2024.

En vertu des règlements de BCE, chacun des membres du conseil d'administration occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant. David F. Denison et Robert C. Simmonds prendront leur retraite à la fin de notre assemblée annuelle des actionnaires 2024 qui se tiendra le 2 mai 2024.

Nom, province ou état et pays de résidence	Date d'élection ou de nomination au conseil de BCE	Poste principal en date du 7 mars 2024
Mirko Bibic Ontario, Canada	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
David F. Denison, FCPA, FCA Ontario, Canada	Octobre 2012	Administrateur de sociétés, depuis juin 2012, et comptable professionnel agréé
Robert P. Dexter Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Katherine Lee Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Sheila A. Murray Ontario, Canada	Mai 2020	Administratrice de sociétés, depuis avril 2019
Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont. Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA Ontario, Canada	Novembre 2020	Administrateur de sociétés, depuis septembre 2020, et comptable professionnel agréé
Calin Rovinescu, C.M. Ontario, Canada	Avril 2016	Administrateur de sociétés, depuis février 2021
Karen Sheriff Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Robert C. Simmonds Ontario, Canada	Mai 2011	Président du conseil, Lenbrook Corporation (distributeur national de composantes électroniques et d'appareils radio), depuis avril 2002
Jennifer Tory, C.M. Ontario, Canada	Avril 2021	Administratrice de sociétés, depuis décembre 2019
Louis Vachon, C.M., O.Q. Québec, Canada	Octobre 2022	Partenaire des opérations, J.C. Flowers & Co. (cabinet de placement privé) depuis janvier 2022
Johan Wibergh Barbade	Novembre 2023	Administrateur de sociétés, depuis février 2023
Cornell Wright Ontario, Canada	Avril 2021	Président, Wittington Investments, Limited (la principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix), depuis janvier 2022

Postes occupés antérieurement

Tous les membres du conseil d'administration de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des membres du conseil d'administration énumérés ci-après.

Nom	Poste occupé antérieurement
Sheila A. Murray	Présidente de CI Financial Corp. (société de fonds de placement), de 2016 à mars 2019
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA	Associé directeur mondial de Ernst and Young (EY) (cabinet de services professionnels), de 2013 à septembre 2020
Calin Rovinescu, C.M.	Président et chef de la direction d'Air Canada (compagnie aérienne), de 2009 à février 2021
Jennifer Tory, C.M.	Chef de l'administration à la Banque Royale du Canada (banque à charte), de 2017 à décembre 2019
Louis Vachon, C.M., O.Q.	Chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (banque à chartre), de 2007 à novembre 2021
Johan Wibergh	Directeur de la technologie de Vodafone Group plc (fournisseur mondial de télécommunications), de 2015 à décembre 2022
Cornell Wright	Associé chez Torys LLP (cabinet d'avocats), de 2009 à avril 2021

Comités du conseil d'administration de BCE

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 7 mars 2024.

Comité	Membre
Audit	Louis P. Pagnutti (président) Katherine Lee, Monique F. Leroux, Jennifer Tory, Cornell Wright
Gouvernance d'entreprise	Monique F. Leroux (présidente) David F. Denison, Katherine Lee, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Cornell Wright
Ressources en cadres et rémunération	David F. Denison (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Calin Rovinescu, Jennifer Tory, Louis Vachon
Risque et caisse de retraite	Calin Rovinescu (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Louis P. Pagnutti, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Louis Vachon

7.2 Membres de la haute direction

Le 1er septembre 2023, Curtis Millen a été nommé vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada à la suite du départ à la retraite de Glen LeBlanc, qui était chef des affaires financières. Curtis Millen était auparavant premier vice-président, stratégie de l'entreprise et trésorier. M. LeBlanc conserve ses fonctions de conseiller spécial et de vice-président exécutif, région Atlantique.

Le 1er novembre 2023, Sean Cohan a été nommé président de Bell Média, à la suite du départ pour la retraite de Wade Oosterman, M. Oosterman a conservé ses fonctions à titre de vice-président principal de BCE et de Bell Canada jusqu'au 2 janvier 2024.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada en date du 7 mars 2024.

Nom	Province et pays de résidence	Poste occupé au sein de BCE ou de Bell Canada
Mirko Bibic	Ontario, Canada	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Sean Cohan	Ontario, Canada (1)	Président, Bell Média (Bell Canada)
Stephen Howe	Ontario, Canada	Chef du développement technologique et de l'information (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, marché consommateur et petites et moyennes entreprises (PME) (Bell Canada)
Devorah Lithwick	Ontario, Canada	Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque (Bell Canada)
Robert Malcolmson	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires (BCE et Bell Canada)
Curtis Millen (2)	Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Nikki Moffat	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive, services généraux et cheffe des ressources humaines (BCE et Bell Canada)
Karine Moses (2)	Québec, Canada	Première vice-présidente, développement de contenu et nouvelles et présidente, direction du Québec (Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, marché affaires, expérience client et intelligence artificielle (Bell Canada)

(1) *Bien que Sean Cohan possède une résidence au Canada et y travaille, il est également considéré comme un résident de New York, aux États-Unis.*

(2) *Karine Moses est administratrice de Gestion Juste Pour Rire inc. et de ses entités apparentées, qui ont déposé le 5 mars 2024 un avis d'intention de faire une proposition aux termes de l'article 50.4 de la* Loi sur la faillite et l'insolvabilité. *De plus, Curtis Millen a été administrateur de ces entités pendant une partie de la période de douze mois précédant le 5 mars 2024.*

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception de Sean Cohan qui a occupé les postes de chef du développement commercial et président de Nielsen Holdings PLC (une entreprise mondiale d'évaluation et d'analyse de données) de mars 2020 à janvier 2023, et de président de Pick Six LLC (un cabinet de service-conseils en médias et société d'investissement) de 2019 à 2020.

7.3 Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction

Au 31 décembre 2023, les membres du conseil d'administration et de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de 583 186 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur ces dernières.

8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. La présente section décrit les litiges importants auxquels nous étions partie au 7 mars 2024. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 7 mars 2024, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Action collective et poursuites à l'égard des pratiques de marketing local

Le 24 novembre 2021, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada a été déposée au nom de tous les consommateurs du Québec qui ont conclu ou renouvelé un abonnement à des services avec Bell Canada à domicile, après avoir reçu la visite d'un représentant de marketing local, ou à l'extérieur d'un point de vente de Bell Canada, au cours de la période allant du 23 juin 2018 jusqu'à la date du jugement final à intervenir. La demanderesse allègue que les activités de marketing local auxquelles s'adonne Bell Canada contreviennent à la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* (LPC du Québec) et au Code civil du Québec. Elle allègue de plus que Bell Canada a fait preuve de mauvaise foi dans la conduite de ses activités. L'action vise à obtenir un montant de 1 000 $ pour chacun des membres visés par l'action collective à titre de dommages-intérêts punitifs. Le 4 juillet 2023, la Cour supérieure du Québec a rendu sa décision autorisant le recours collectif.

Le 21 septembre 2018, Vidéotron ltée (Vidéotron) a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande en dommages-intérêts et en injonction contre Bell Canada. La demande introductive d'instance allègue que Bell Canada mène des activités de vente itinérante au Québec sans respecter les exigences de la LPC du Québec. La demande estime les dommages à 78,5 millions $. Vidéotron demande également une injonction ordonnant à Bell Canada d'obtenir un permis et de se conformer aux dispositions de la LPC du Québec régissant les commerçants itinérants. Le 8 janvier 2019, et similairement à l'action déposée par Vidéotron, Cogeco Connexion inc. a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande en dommages-intérêts et en injonction contre Bell Canada. La demande estime les dommages à 9,2 millions $.

Poursuite en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*

Le 5 juillet 2021, une poursuite a été déposée devant la Cour fédérale contre Bell Canada (et l'ancienne société Bell Aliant) par certains titulaires de droits d'auteur, notamment Millennium Funding, Inc. La poursuite allègue que Bell a violé la *Loi sur le droit d'auteur* en ayant omis de faire suivre certains avis de violation du droit d'auteur à des clients ou des clientes de Bell. La somme de 10 000 $ est demandée pour chaque omission alléguée, pour un total de 397 910 000 $.

Poursuites en violation de la propriété intellectuelle concernant les services de télé IP, les services de télévision par satellite et/ou les systèmes de Crave

Le 19 janvier 2018, une poursuite en contrefaçon de brevets a été intentée devant la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS et NorthernTel, société en commandite, par Rovi Guides, Inc. (Rovi) et Tivo Solutions Inc. (Tivo). La poursuite allègue que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de fabrication, de distribution et de vente ainsi que de leur utilisation de certaines caractéristiques de leurs systèmes de télé IP, ont enfreint, et incité les utilisateurs à enfreindre, six brevets détenus par les demandeurs (les deux brevets de Tivo ont été retirés par la suite). En plus des mesures déclaratoires et injonctives, les demandeurs réclament des dommages-intérêts sous la forme de redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leur service de télé IP ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs. Après la première phase du procès au fond portant sur la responsabilité, le 7 octobre 2022, le juge de première instance a rendu un jugement entièrement en faveur des défendeurs, rejetant toutes les demandes des demandeurs et invalidant les quatre brevets restants. L'appel des demandeurs contre ce jugement a été entendu le 29 novembre 2023. La Cour d'appel fédérale a mis sa décision en délibéré.

Le 27 juillet 2021, Rovi a déposé une autre poursuite devant la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Média, Bell ExpressVu, NorthernTel, société en commandite, et certains fournisseurs tiers alléguant la contrefaçon d'un ensemble de quatre brevets différents de ceux dont il est question ci-dessus. La poursuite allègue que les défendeurs, par la fabrication, la distribution, la vente et l'utilisation de certaines caractéristiques de leurs services de télé IP, par satellite et par contournement Crave, ont enfreint, et incité les utilisateurs à enfreindre, quatre brevets appartenant aux demandeurs. Ces derniers réclament des dommages-intérêts comparables à ceux de la poursuite de 2018. Le 15 février 2023, la Cour a accepté la demande des défendeurs de scinder l'action en deux phases distinctes, l'une portant sur la responsabilité et l'autre, sur les dommages-intérêts. Le groupe de demandeurs a été modifié afin d'y inclure TiVo LLC, puis pour remplacer Rovi et TiVo par les sociétés Adeia Guides Inc. et Adeia Media Holdings LLC.

Actions collectives concernant les modifications des frais de service

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, le service Télé Fibe, le service de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la LPC du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, de l'augmentation des tarifs mensuels, ainsi qu'un paiement en dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 $ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'exercer une action collective contre les filiales régionales Télébec, société en commandite, et Cablevision du Nord de Québec inc. a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs et de toutes les entités commerciales dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la LPC du Québec ni au Code civil du Québec. Le recours vise à obtenir le remboursement, depuis décembre 2015, de l'augmentation des tarifs mensuels ainsi que le paiement d'un montant de 100 $ par membre de l'action collective à titre de dommages punitifs. Dans une décision rendue le 3 février 2022, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective pour les hausses de tarifs intervenues entre le 12 décembre 2015 et le mois de novembre 2022.

Action collective et action collective projetée concernant le programme de publicité pertinente

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une requête introductive d'instance a été déposée contre ces deux parties en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation de la législation applicable en matière de protection des consommateurs, violation du Code civil du Québec, violation du délit d'intrusion dans l'intimité, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié et renonciation au recours délictuel découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts punitifs non précisés sont également demandés dans le cadre des deux poursuites. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne à titre d'action collective nationale contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

Actions collectives relativement à l'augmentation des frais de retard

Le 28 octobre 2010, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de toutes les personnes physiques et sociétés du Canada, de 50 employés ou moins, à qui ont été facturés des frais de retard depuis juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité, qui faisait passer de 2 % à 3 % par mois les frais de retard imputés à la clientèle qui n'avait pas payé leurs factures à la date d'échéance, est invalide. Le recours vise à obtenir une ordonnance requérant que Bell Canada et Bell Mobilité remboursent aux membres de l'action collective tous les frais de retard qui excèdent 2 % par mois, en plus du paiement de dommages-intérêts et de dommages punitifs. Le 16 décembre 2011, la Cour a autorisé l'action des demandeurs, mais a limité le groupe aux résidents de la province de Québec en ce qui concerne les services de téléphonie résidentielle, sans fil et Internet.

Le 10 janvier 2012, une autre demande visant à obtenir l'autorisation d'exercer une action collective identique a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu relativement aux services de télé, laquelle a été ultérieurement modifiée pour ajouter Bell Canada à titre de défendeur. Le 19 décembre 2014, la Cour a autorisé cette action à titre d'action collective.

Action collective concernant les minutes arrondies à la hausse

Le 18 août 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre Bell Mobilité, au nom de tous les clients et les clientes canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, ont vu leur temps d'antenne arrondi à la hausse à la prochaine minute. La poursuite allègue de fausses représentations et une rupture de contrat, et elle vise l'obtention du remboursement de tous les montants perçus par Bell Mobilité en raison de la portion arrondie des frais par minute pour le temps d'antenne sans fil. Un montant de 500 millions $ est réclamé à titre de dommages-intérêts généraux et un montant de 20 millions $, à titre de dommages-intérêts punitifs. La requête en certification relativement à l'action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été accueillie le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1er octobre 2009.

Action collective projetée concernant les « frais du 9-1-1 »

Le 26 juin 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant ce qui est désormais la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications, y compris Bell Mobilité et les sociétés remplacées, Bell MTS et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant), au nom de certains clients allégués (la poursuite visait également BCE Inc. et Bell Canada, mais elles ont été retirées). La requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié, des infractions à la loi provinciale sur la protection du consommateur et à la *Loi sur la concurrence*, et de la collusion relativement à certains « frais du 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services de télécommunications à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts punitifs ainsi que la comptabilisation des « frais du 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. Le recours vise la certification d'une classe nationale comprenant l'ensemble de la clientèle des fournisseurs de services de télécommunications, peu importe où ils demeurent au Canada. L'action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

Action collective relativement aux frais d'accès au système de services sans fil

Le 9 août 2004, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant ce qui est désormais la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services de communications sans fil, notamment Bell Mobilité et les sociétés remplacées, Bell MTS et Bell Aliant, société en commandite, au nom de certains clients allégués. Cette requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de communications sans fil à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs non précisés. Le 17 septembre 2007, la Cour a certifié, sur la base de l'enrichissement injustifié uniquement, une classe nationale comprenant l'ensemble de la clientèle des fournisseurs de services de communications sans fil des défendeurs, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe dont les membres en Saskatchewan peuvent s'exclure et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

Autres

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, le demandeur réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres réparations qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements liés à nos pratiques commerciales.

9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommée, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

10 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis).

11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Compagnie Trust TSX, dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'Equiniti Trust Company, LLC (successeur d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC), dont le bureau principal est situé à New York (New York).

Le registre des débentures canadiennes non subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débentures canadiennes non subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des débentures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débentures canadiennes subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets de Bell MTS, repris par Bell Canada, est conservé au bureau principal de Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des billets sont offerts aux bureaux de Computershare, à Montréal, Toronto et Calgary.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

12 Pour des renseignements supplémentaires

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse **BCE.ca**.

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection de membres du conseil d'administration.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR+, à l'adresse **sedarplus.ca**, et sur EDGAR, à l'adresse **sec.gov**. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le rapport financier annuel 2023 de BCE. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8e étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse **relations.investisseurs@bce.ca**.

Renseignements aux actionnaires : 1-800-561-0934
Relations avec les investisseurs : 1-800-339-6353

13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration de BCE à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les processus de BCE en matière de gestion des risques liés à la présentation de l'information financière.

Compétences financières et expertise des membres ainsi que postes occupés simultanément par ceux-ci

En vertu de la loi *Sarbanes-Oxley* de 2002 et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivis par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit en 2023 et tous les membres du comité d'audit actuel avaient des compétences financières et étaient indépendants, et le président actuel du comité d'audit, M. L. P. Pagnutti, ainsi que Mme K. Lee et Mme M. F. Leroux sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2023 ainsi que les membres actuels.

Formation et expérience pertinentes

L. P. Pagnutti, FCPA, FCA (président)	M. Pagnutti siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2020 et il est président du comité d'audit depuis janvier 2021. M. Pagnutti est administrateur de sociétés et a occupé le poste d'associé directeur mondial, facilitation des affaires, d'EY (cabinet de services professionnels). Il a aussi été membre du comité exécutif mondial d'EY jusqu'à sa retraite, en septembre 2020. À titre d'associé directeur mondial, il était responsable des fonctions d'affaires d'EY à l'échelle mondiale. Il supervisait la stratégie d'EY et sa mise en œuvre au sein de tous les secteurs, notamment la technologie, les finances, la gestion des risques, les services juridiques, les services partagés et l'approvisionnement. M. Pagnutti s'est joint à l'équipe des services de certification d'EY en 1981, puis est passé à l'équipe de fiscalité en 1986. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction d'EY Canada et membre du comité exécutif des Amériques d'EY. Il était associé directeur pour la région de l'Asie-Pacifique de 2010 à 2013. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu avec distinction de l'Université Laurentienne. M. Pagnutti détient le titre de comptable agréé depuis 1983 et celui de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2006. Il a siégé aux conseils d'administration de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et de Passeport pour ma réussite. M. Pagnutti est d'ailleurs à l'origine de la participation d'EY Canada à titre de partenaire bénévole national de Passeport pour ma réussite, un programme dédié à aider les élèves du secondaire venant de familles à faible revenu ou de groupes sous-représentés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.
K. Lee	Mme Lee est administratrice de BCE depuis août 2015. Elle est administratrice de sociétés et, de 2010 à février 2015, a été présidente et chef de la direction de GE Capital Canada (important fournisseur mondial de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques). Avant d'occuper ce poste, Mme Lee a été chef de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, et en a fait une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. Mme Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. Mme Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est administratrice de Colliers International Group et de Investissements PSP.
M. F. Leroux C.M., O.Q., FCPA, FCA	Mme Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et membre du Temple de la renommée comptable du Canada et du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, Mme Leroux est une administratrice de sociétés qui siège à titre d'administratrice indépendante aux conseils du Groupe Michelin (Michelin) et d'Alimentation Couche-Tard Inc. À ce titre, elle apporte à ces conseils son expérience diversifiée, entre autres comme associée d'audit d'Ernst and Young de 1988 à 1995 et comme présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Mme Leroux est présidente du comité de la responsabilité sociale de Michelin, qui supervise les questions ESG pour cette société (y compris celles liées aux changements climatiques). En 2020, Mme Leroux a été nommée à la tête du Conseil sur la stratégie pour cette société industrielle par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada. De 2016 à 2020, elle a présidé le conseil d'Investissement Québec. Elle agit comme vice-présidente du conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal et aussi comme présidente des conseils de l'Université de Sherbrooke et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. De plus, Mme Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalière de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu les titres de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de dix universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires mais aussi à la communauté.

J. Tory C.M.	Mme Tory est administratrice de BCE depuis avril 2021. Elle est administratrice de sociétés et a été, jusqu'à sa retraite en décembre 2019, chef de l'administration de RBC (banque à charte) où elle était responsable de la marque, de la commercialisation, de la citoyenneté d'entreprise (ESG) et des communications, de l'approvisionnement et des services immobiliers à l'échelle mondiale. Auparavant, elle a été chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, dirigeant les entreprises et les activités de la clientèle de détail et commerciale de RBC au Canada et dans les Antilles de 2014 à 2017. Tout au long de sa carrière de 42 ans, Mme Tory a occupé plusieurs postes de haute direction clés dans le secteur de la distribution au détail et de l'exploitation, notamment la supervision de la transformation numérique et des coûts de l'entreprise. Leader communautaire et collectrice de fonds reconnue, elle est membre de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et a été présidente du conseil du festival international du film de Toronto. Défenseure de la diversité, Mme Tory a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son travail pour l'avancement de la cause des femmes et des communautés PANDC et LGBTQ+. Elle a obtenu un certificat mondial en matière de durabilité et d'ESG lui conférant le titre GCB.D qui est décerné par l'organisme Competent Board et qui comprend une session sur les changements climatiques et la biodiversité.
C. Wright	M. Wright est administrateur de BCE depuis avril 2021. M. Wright est président de Wittington Investments, Limited (Wittington) (principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix). En tant que président de Wittington, M. Wright est administrateur des sociétés du groupe Weston. M. Wright s'est joint à Wittington en 2021, après une carrière de 20 ans au sein de Torys LLP (cabinet d'avocats), où il était un avocat de droit des sociétés de premier plan. Il était président du secteur de droit des sociétés du cabinet et co-chef de la pratique en matière de fusions et acquisitions du cabinet. En tant qu'avocat, sa pratique était concentrée sur les opérations de fusion et d'acquisition, tant publiques que privées, et sur d'autres situations critiques. Il a joué un rôle de premier plan au sein de certaines des plus grandes sociétés ouvertes et fermées du Canada à l'égard de leurs questions stratégiques les plus importantes. M. Wright possède une vaste expérience dans des domaines complexes liés aux opérations, aux valeurs mobilières, aux entreprises sous contrôle familial, aux capitaux privés, à la réglementation, à la gouvernance, à l'activisme et à la conformité. Il a conseillé les conseils d'administration et les comités du conseil sur des questions de gouvernance, de gestion de crise et d'interaction avec les actionnaires et détient le titre de Fellow de l'American College of Governance Counsel. M. Wright est administrateur de l'University Health Network et membre du conseil consultatif du doyen de la Rotman School of Management. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université McGill ainsi qu'un diplôme de droit et un MBA de l'Université de Toronto. Il a également été président du conseil du National Ballet of Canada.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. Aucun membre du comité d'audit ne siège actuellement simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes.

Politiques et procédures d'approbation préalable

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent ou ne peuvent pas fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;
- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche de membres du personnel, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;
- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- que certains services permis sont toutefois approuvés au préalable, annuellement et trimestriellement, par le comité d'audit et ne requièrent donc que l'approbation du vice-président exécutif et du chef des affaires financières avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service est présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit. Ce sommaire inclut le détail des honoraires engagés pour les montants approuvés au préalable.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse **BCE.ca**.

Honoraires des auditeurs externes

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	2023 (en millions $)	2022 (en millions $)
Honoraires d'audit (1)	**10,1**	9,8
Honoraires liés à l'audit (2)	**3,5**	3,3
Honoraires pour services fiscaux (3)	**0,3**	0,3
Autres honoraires (4)	**0,1**	0,1
Total (5)	**14,0**	13,5

(1) *Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour les audits prévus par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction.*

(2) *Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation.*

(3) *Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.*

(4) *Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.*

(5) *Les montants de 14,0 millions $ pour 2023 et de 13,5 millions $ pour 2022 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 10,8 millions $ en 2023 et à 10,5 millions $ en 2022.*

14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

A. l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information connexe;

B. la conformité de la Société aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;

C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;

D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne de la Société;

E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation de l'information sur l'efficacité des contrôles internes;

F. les risques de la Société en ce qui concerne la publication d'information financière.

II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

A. Présentation et contrôle de l'information financière

1. Trimestriellement et annuellement, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :

   a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la Société des principes comptables ou dans les transactions importantes de parties liées, ainsi que les questions concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la Société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;

   b. les analyses préparées par la direction ou l'auditeur des actionnaires (ou les deux) formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs normes internationales d'information financière (IFRS) ou de mesures non conformes aux IFRS sur les états financiers (ou les deux) lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;

   c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables et des arrangements hors bilan sur les états financiers de la Société; et

   d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les IFRS).

2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :

   a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe, les avis concernant les déclarations prospectives, le rapport annuel intégré, les notices annuelles, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la Société;

      – outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la Société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite; et

   b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.

3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :

   a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la Société;

   b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les IFRS et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires; et

   c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

B. Supervision de l'auditeur des actionnaires

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires, qui se rapportera directement au comité d'audit, et de tout autre auditeur responsable de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur des actionnaires à la Société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur responsable de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.

3. Approuver au préalable toutes les missions de services autorisés, liés et non liés à l'audit, à être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la Société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.

4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef ou à la cheffe des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.

5. Établir des politiques relatives à l'embauche d'associées et d'associés et de membres du personnel, nouveaux et anciens de l'auditeur des actionnaires.

6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :

   a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ou celle-ci ne compromet pas son indépendance;

   b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci ou celle-ci et la Société, ii) assurant que la rotation du ou de la responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;

   c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation du ou de la responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne; et

   d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.

7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :

   a. ses procédures de contrôle interne de la qualité; et

   b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émises au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.

8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires centrée sur l'entreprise et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :

   a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;

   b. la qualité de l'équipe de mission; et

   c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.

9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.

10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.

11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction ni de l'auditeur interne.

C. Supervision de l'audit interne

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le ou la responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :

   a. la nomination et le mandat de l'audit interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;

   b. discuter avec le ou la responsable de l'audit interne de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne; et

   c. obtenir des rapports périodiques préparés par le ou la responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la Société, et les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.

2. Rencontrer périodiquement le ou la responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction ni de l'auditeur des actionnaires.

D. Supervision du système de contrôle interne de la Société

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :

   a. les systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière;

   b. l'existence de toute fraude, importante ou non, impliquant la direction ou d'autres membres du personnel qui jouent un rôle important dans les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière;

   c. la conformité de la Société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale et de code de conduite;

d. le respect par les administrateurs et administratrices et autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la Société; et

e. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la Société.

2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Société et en discuter avec le chef ou la cheffe de la direction et le chef ou la cheffe des affaires financières de la Société.

3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux membres du personnel de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires ni de l'auditeur interne.

E. Supervision des risques liés à l'information financière de la Société

1. Examiner les processus de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à leur égard pour déterminer, évaluer, atténuer et, le cas échéant, signaler les risques importants en lien avec l'information financière.

F. Indépendance journalistique

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef ou de la cheffe de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du vice-président ou de la vice-présidente responsable de CTV News et du vice-président ou de la vice-présidente responsable de Noovo.

2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner des rapports portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la Société par le vice-président ou la vice-présidente responsable de CTV News et le vice-président ou la vice-présidente responsable de Noovo.

G. Conformité aux exigences prévues par la loi

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la Société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef ou la cheffe du service juridique de la Société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la Société.

III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration

A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.

B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.

C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

IV. Conseillers et conseillères externes

Le comité d'audit a le pouvoir d'embaucher des conseillers et conseillères juridiques externes et d'autres conseillers et conseillères externes lorsqu'il le juge à propos pour lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers et conseillères, comme il est déterminé par le comité d'audit.

V. Composition du comité

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs et d'administratrices, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut établir de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables.

VI. Président ou présidente du comité d'audit

La personne à la présidence du comité d'audit est nommée par le conseil d'administration. Elle dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et est responsable de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président ou la présidente du comité d'audit :

A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;

B. s'assure, de concert avec le président ou la présidente du conseil et le chef ou la cheffe de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;

C. préside les réunions du comité d'audit;

D. établit, de concert avec le chef ou la cheffe de la direction, le Secrétariat corporatif et le président ou la présidente du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;

E. examine, de concert avec le chef ou la cheffe de la direction, le chef ou la cheffe des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres membres de la direction, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit pour que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;

F. s'assure, de concert avec le président ou la présidente du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;

G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef ou la cheffe de la direction, le chef ou la cheffe des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres membres de la direction, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;

H. rend compte au conseil d'administration des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit; et

I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.

VII. Durée du mandat

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeures ou successeurs soient ainsi nommés.

VIII. Procédure relative aux réunions

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Il se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne ni de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

IX. Quorum et vote

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président ou de la présidente du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par la personne choisie par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

X. Secrétaire

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le ou la secrétaire de la Société ou son délégué ou sa déléguée agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

XI. Vacance

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

XII. Registres

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.